

# Traverser l'épreuve

2019



12<sup>ÈME</sup>

UNIVERSITÉ  
CHRÉTIENNE  
D'ÉTÉ DE  
CASTANET  
TOLOSAN

*Entrée libre*

3-4-5  
JUILLET  
2019

6 modules  
15h-18h 19h30-22h30

L'épreuve

- ▶ ecclésiale
- ▶ éthique
- ▶ professionnelle
- ▶ médicale
- ▶ carcérale
- ▶ sociétale

Maison de la fraternité  
10 avenue de Toulouse  
Castanet-Tolosan  
[ucec-castanet.com](http://ucec-castanet.com)





# ACTES 2019 : Retour sur les conférences...



## Véronique MARGRON

Dominicaine

5

QUELLE ESPÉRANCE FACE À L'ÉPREUVE?



## Véronique GARNIER

Déléguée épiscopale  
"protection des mineurs"

7

TRAVERSER L'ÉPREUVE  
OU ÊTRE TRAVERSÉ PAR L'ÉPREUVE?



## Jean-Lin TOULEMONDE

Association Actes

17

CHOMAGE : UNE ÉPREUVE À SURMONTER



## Marie-Anne BOURGOIN

Médecin

23

ACCOMPAGNER L'ÉPREUVE ULTIME



## Pierre-Yves REVILLION

Ancien aumônier de prison

29

EN PRISON : DU RELÈVEMENT À L'INSERTION



## Etienne GRIEU

Jésuite

39

CE QUE NOUS APPRENNENT  
LES PERSONNES EN GRANDE PRÉCARITÉ





L'épreuve est une expérience périlleuse qui ronge de l'intérieur, comme beaucoup peuvent en témoigner. Peut-être que parfois l'on en sort plus fort, mais il ne faut pas oublier que l'épreuve altère notre perception de la vie, car véritablement nous avons été en danger et quelquefois en danger de mort. Et il arrive qu'elle fasse mourir.

## La crise de l'Eglise

Mon propos d'aujourd'hui est centré sur la crise que l'Église vit actuellement. Il n'y a pas de comparaison entre l'épreuve traversée par les victimes et celle que traverse l'Église : elles ne sont pas de même nature, ce n'est pas la même douleur, pas le même scandale. D'ailleurs l'Église est-elle si sûre de traverser l'épreuve ? Pour cela, il faut tout d'abord l'affronter au risque de la mort.

Affronter la mort, la tradition de l'Église connaît bien cela car il s'agit du mystère pascal avec cette différence que le Christ affronte la mort en tant que Juste, alors que l'Église subit cette épreuve parce que certains de ses membres ont commis des crimes et que d'autres s'en sont fait les complices en ne les dénonçant pas ! L'Église injuste doit regarder en face son injustice pour avoir une chance de s'en relever.

Le Pape François, pour parler de la crise de l'Église, prend l'exemple d'un accident sur l'autoroute pour lequel les services compétents mettent tout en œuvre pour en effacer les traces et permettre à la circulation de reprendre au plus vite. Si l'Église réagit à cette crise comme cette société d'autoroute, elle aura manqué l'occasion d'examiner en profondeur l'origine du mal et de répondre alors à son obligation que cela ne puisse se reproduire. Elle aurait alors une nouvelle fois trahi gravement les victimes.

Il faut donc qu'elle affronte ce qu'elle a commis, par des membres en son sein et par son déni, parfois sa complicité, et avant tout, y mettre des mots qui n'éducent pas, mais qui nomment la réalité.

## Le crime

Le crime, premier mot non pas au sens seulement juridique mais au sens moral pour désigner le mal : agressions sexuelles, incestes, viols, abus de confiance, abus d'autorité, abus de pouvoir, atteintes à la dignité de l'autre. Il y a urgence à réagir car les victimes sont telles des survivants ; on ne peut pas se retrancher derrière l'âge séculaire de l'institution, pour prendre son temps pour changer. Il y a urgence car il s'agit d'un meurtre d'âme ; les victimes sont en danger de mort. Il y a urgence pour restaurer la confiance et la sécurité dans les liens familiaux, éducatifs, sociaux, ecclésiaux.

Dans la tradition de l'Église, le péché c'est ce qui met à mal la relation à Dieu, par exemple la transgression des commandements. Parmi ces commandements, le sixième recouvre tout ce qui concerne l'adultère. Mais là va se retrouver à la fois la fidélité conjugale, la fidélité aux engagements de prêtre, les relations préconjugales, la contraception... mais aussi la pédocriminalité !

Mais un crime n'a pas de rapport avec une relation entre partenaires égaux et consentants. Y compris si cette dernière est une transgression de l'engagement dans le mariage ou dans le sacerdoce. Ce n'est pas de même nature. Il faut donc nommer les choses telles qu'elles sont.

Le terme même de pédophilie fait problème, puisque littéralement il désigne l'amour, l'amitié envers les enfants (philia). Pour désigner les agressions sexuelles sur des mineurs, il vaut mieux parler de pédocriminalité. Il s'agit d'abus de confiance faisant passer pour amitié ce qui est agression. Ce n'est pas non plus un acte inopiné qui arrive par hasard mais bien la perversion d'un lien de confiance.

## Le secret

Le secret, autre mot qui nous place au cœur de la crise. Le plus grave n'est pas seulement qu'il y ait des pédocriminels dans les familles, dans l'Eglise, comme bien tragiquement dans tout groupe humain, mais que, par peur du scandale, les membres du groupe cherchent à le cacher, se faisant ainsi complices de ces crimes. Il ne s'agit pas de vouloir la transparence totale car pour exister tout être a besoin d'intimité ; mais, face au crime, le secret est destructeur ! Les secrets de famille se diffusent comme un poison sur plusieurs générations. Ainsi, dire à l'enfant victime « Surtout, ne dis rien de notre relation, c'est parce que je t'aime, c'est notre secret à nous » est criminel et agrave le crime encore.

Par sa structure et sa tradition, l'Eglise favorise le secret. Le secret de la confession, quand il est étendu à l'ensemble des confidences qu'un prêtre recueille, peut conduire à la complicité.

La famille est le lieu de l'amour confiant, de l'amour gratuit. Alors, en cas d'inceste, il faut du courage pour dénoncer un proche abusif. Bien souvent, la victime elle-même craint d'attenter à l'intégrité de la famille en portant plainte, alors que c'est l'agresseur qui a commis le mal et a détruit la famille, en sa confiance possible, y compris si cela ne se voit pas.

Il ne faut pas penser l'Eglise comme une citadelle attaquée par le monde. Sinon on met toute sa vigilance sur ces dangers externes alors que le danger est au-dedans. Cela met en jeu notre relation au monde comme croyant car nous avons besoin de l'intelligence du monde et de ses compétences pour apprendre à gouverner autrement. Les catholiques doivent apprendre à vivre le sacerdoce commun des baptisés qui fonde la dignité des fils et filles du même Père. Il n'y a pas dans l'Eglise une dignité supérieure ou supplémentaire due aux clercs.

## Le scandale

Le scandale, autre terme pour caractériser la crise. Le scandale dans la Bible (Lévitique), c'est de mettre un obstacle devant l'aveugle, c'est-à-dire de faire tomber les petits. La question est donc : " Qu'avez-vous fait (ou pas) aux plus petits ? ".

Par une perversion qui ne date pas d'hier, le scandale est devenu d'attenter à la réputation de l'Eglise en révélant ses crimes. Mais ce n'est pas d'abord la réputation de l'Eglise qui est en jeu, mais la vérité.

## L'abus sexuel

Abus sexuel, encore un terme sur lequel s'interroger à propos de la crise de l'Eglise. Un abus fait référence à un droit légitime dont on a outrepassé les limites. Par exemple, l'abus d'autorité est pour un père d'avoir dépassé ce qui est considéré comme légitime dans l'exercice de son autorité sur ses enfants ; l'abus de confiance, c'est d'avoir trompé la confiance établie entre deux personnes ; dans le même registre, on peut parler d'abus spirituel.

Mais l'expression abus sexuel laisse supposer qu'il y a une relation sexuelle légitime entre un adulte et un enfant ! Et ce n'est jamais le cas. Rien n'est légitime ici. Ce terme souligne une contraction : un abus de confiance et un abus spirituel qui rendent possible une agression sexuelle.

## Comment affronter la crise pour espérer un jour en sortir ?

Dans cette crise, il y a une utilisation du Nom de Dieu. L'autorité de Dieu sert d'alibi aux abuseurs qui prétendent parler, agir, jusque dans leurs méfaits, au nom de Dieu. Et se revendiquer de l'autorité même de Dieu fait se dispenser de toute autorité humaine et mène à la toute-puissance, au-delà de toute loi.

Il y a donc une question théologique au cœur de cette crise. Le Dieu qui nous a faits à son image, qui nous a faits 'co-créateurs' du monde, c'est-à-dire créateurs en second, qui nous a faits libres, et dignes, comment peut-il être instrumentalisé pour commettre les pires horreurs ?

Il est impératif que les catholiques se forment pour repérer les déviances qui ont permis les abus de pouvoir ; dans l'Eglise, personne n'est le médiateur absolu de Dieu ; la voix (et la voie) de Dieu, ce sont avant tout les pauvres et les plus vulnérables.

Il nous faut aussi quitter une vision hautaine d'une Eglise qui sait ce qu'il faut faire, qui sait mieux que tous où est la vérité, pour une Eglise ouverte au monde, qui sache accueillir l'altérité et être modeste. Non pour se cacher. Mais pour être davantage fidèle au Dieu des petits et des pauvres.



## Présentation

Je me présente : je m'appelle Véronique Garnier, j'habite Orléans, je suis mariée, mère de famille nombreuse et heureuse grand-mère (9 et bientôt 11 petits-enfants). J'ai une formation d'infirmière mais j'ai peu exercé mon métier. J'ai élevé mes huit enfants puis j'ai travaillé en tant qu'AVS (Assistante de Vie Scolaire auprès d'enfants en difficulté) pendant cinq ans dans une école privée. Maintenant, depuis deux ans, je suis déléguée épiscopale, pour le diocèse d'Orléans, à la protection des mineurs et des personnes vulnérables. Je souhaite partager mon expérience et mon espérance. Ce que je découvre de mon histoire, depuis quelques années, c'est que, d'une grande souffrance, il peut peut-être sortir quelque chose de bien.

## Historique

Née dans une famille catholique de l'Est de la France, près de Nancy, je suis la dernière d'une famille de trois enfants. J'ai vécu une enfance paisible, normale, heureuse jusqu'à l'âge de dix ans et l'entrée au collège. J'avais une année d'avance et ma mère était alors dépressive, ce qui me rendait le collège difficile à vivre. Dans le même temps, un prêtre est arrivé dans la paroisse de mes parents. Il venait chaque dimanche et déjeunait souvent à la maison après la messe. Il était très sympathique : tout le monde l'aimait bien, même moi. Il est devenu de plus en plus présent dans la famille jusqu'au jour où il a commencé à abuser de moi sexuellement par des attouchements répétés de semaine en semaine, le dimanche et souvent une autre fois dans la semaine. Dans cette paroisse, il y avait un autre prêtre, le curé, qui n'était pas tellement mieux... J'avais treize ans et demi. Cela a duré près de deux ans, jusqu'au jour où j'ai trouvé la force de lui dire : « C'est fini, vous ne me toucherez plus jamais ! ». Il a arrêté de me toucher mais il a continué à venir à la maison, et même après que j'ai raconté à mes parents ce qui s'était passé, il venait et faisait comme si de rien n'était. D'où une forme de maltraitance psychologique, et aussi spirituelle car j'étais obligée par mes parents d'aller à la messe, à la même paroisse toujours avec lui. Peu à peu, quand c'est devenu insupportable, j'ai refusé d'y aller. Je me suis alors trouvée dans une grande détresse à tous les niveaux et j'ai commencé une sorte de descente aux enfers jusqu'au jour où j'ai réussi à quitter Nancy à 21 ans. Je suis partie à Lyon, j'ai rencontré Pascal, jardinier, qui est devenu mon mari, et j'ai commencé une autre vie !

## Traverser l'épreuve

### Souffrance psychologique et spirituelle spécifique aux abus au sein de l'Église

Quand on est abusé, on est trahi dans sa confiance, et quand c'est un prêtre qui en est à l'origine, cela touche aussi la foi. On explose en mille morceaux, on perd tous ses repères, à tous les niveaux, affectif, psychologique, relationnel, émotionnel et aussi spirituel. Peut-être encore plus quand c'est un prêtre qui abuse, à cause de ce qu'il représente, puisqu'on l'appelle « père » comme Dieu. A quinze ans, on est en pleine construction et on se construit sur un trou noir. Il y a une partie de soi qui souffre tellement qu'on voudrait l'oublier et une autre partie qui fait comme semblant de vivre : on est comme mort-vivant. On survit sans comprendre ce qui nous arrive.

On a été trahi dans la confiance par des personnes qu'on aime bien, si bien qu'il devient difficile de faire confiance même aux gens que l'on aime. Cela conduit à une mauvaise estime de soi (on doit être mauvais pour que cela nous soit arrivé), une hyper-vigilance, une peur de tout et particulièrement peur que cela recommence. Cela apporte aussi beaucoup de difficultés dans la relation à soi-même, aux autres, à Dieu.

Beaucoup de personnes, de ce fait, ne trouvent pas une possibilité de vie affective par la suite en devenant adultes, trouvent difficilement un conjoint. J'ai eu personnellement la chance de rencontrer Pascal qui a eu beaucoup de patience, qui a su comment m'approcher avec délicatesse. Par exemple, on n'aime pas être touché, ce qui amène des difficultés dans le couple au niveau de l'expression de la tendresse.

Il y a aussi des difficultés dans la parentalité. J'ai eu la chance et le bonheur d'élever quatre filles et quatre garçons. C'est formidable mais il y avait toujours la peur qu'il leur arrive la même chose qu'à moi. Je ne savais pas bien leur offrir de la tendresse : je me contentais d'accueillir la leur, de répondre à leurs demandes. On a du mal à savoir où est la limite, à discerner quel geste vis-à-vis d'eux est bien ou pas bien.

On est aussi habité continuellement par la honte et la culpabilité. On a honte de ce qui est arrivé, on se sent coupable particulièrement d'en parler puisque le prêtre avait dit que c'était un secret et qu'il ne fallait surtout pas en parler. On se rend compte que cela embête tout le monde d'en parler et on se sent sale.

La mémoire traumatique est très difficile à vivre : elle vous pourrit la vie, même encore cinquante ans après. Cela vous submerge tout d'un coup. Vous y êtes de nouveau, vous avez treize ans et demi avec la même émotion : ce n'est pas qu'un souvenir, vous ressentez la même chose, de nouveau l'effroi, la honte, la colère, la peur. N'importe quel petit détail peut en être à l'origine. Alors vous passez votre temps à éviter toute situation similaire et cela vous empêche de vivre une vie normale. Si cela commence, vous êtes submergé et vous vous coupez de vous-même : vous vous dissociez pour ne pas souffrir. Cette réaction est inconsciente : seule une aide thérapeutique peut aider à s'en sortir, à passer peu à peu de la mémoire traumatique à la mémoire historique.

## Ne pas pouvoir s'appuyer sur sa foi, ni sur l'Église

De la confiance à la foi, il n'y a qu'un pas. Je voudrais expliquer pourquoi il est plus difficile aux personnes abusées en Église de s'appuyer sur leur foi.

Être abusée, c'est perdre sa capacité de faire confiance. Être abusée par un prêtre, c'est perdre sa capacité de croire.

« Dieu comme Père » - On nous parle d'un Père tout-puissant, plein d'amour. Mais quel père laisse ses enfants se faire du mal entre eux ? Quel père abandonne ses enfants dans de mauvaises mains, sans rien faire ?

« Marie comme Mère » - Abusée à Lourdes, je me suis demandé pourquoi la Marie de Lourdes ne m'a pas protégée. La colonie dans le cadre de laquelle j'ai été abusée s'appelait Notre Dame du T., je me suis demandé ce que faisait Notre Dame à ce moment là. Cela peut peut-être paraître enfantin mais quand vous êtes abusé, une partie de vous-même s'arrête et ma foi s'est arrêtée à celle de mes treize ans. Et là je ne pouvais plus croire ce que j'avais entendu au caté et que j'avais cru !

J'ai connu aussi de grandes difficultés à avoir accès à la Parole de Dieu et à la comprendre comme les autres. Je pense particulièrement à l'Évangile où Jésus invite les disciples à s'approcher des petits enfants, à les toucher et les embrasser, ou encore la parabole dite « du fils prodigue » dans laquelle le père court et se jette sur son fils pour l'embrasser tendrement. Même si je suis attachée à la lecture ignaciennne des Évangiles qui me propose de me mettre dans la scène, je ne peux pas me mettre à la place de ces enfants ou de ce fils ! Cela peut paraître étonnant que la lecture de ces textes me fasse fuir alors qu'ils sont censés au contraire nous faire du bien...

J'éprouve aussi de grandes difficultés pour vivre l'Eucharistie. Ayant été à la messe de nombreuses fois avec le prêtre qui m'a abusée et parfois seule avec lui, je me suis questionnée par rapport au sens de ce sacrement : comment est-ce possible que les mêmes mains qui touchent et salissent puissent après célébrer l'Eucharistie ? C'est impossible à comprendre ! Cette difficulté concerne aussi le sacrement de la Réconciliation ainsi que l'accès au sens du baptême. Car, si on a peur de Dieu comme Père, on ne peut plus être son enfant : on ne sait plus très bien ce que veut dire « être baptisé », « être enfant de Dieu ».

Le rapport à l'Église est encore pire ! Je me suis sentie trahie mais aussi abandonnée par l'Église car, lorsque j'ai essayé de parler, personne ne m'a écoutée et on me répondait à côté. Dans les années 80, quand j'étais au lycée puis à l'université, il m'a été proposé de venir à l'aumônerie ou à un groupe de prière mais ce n'était pas suffisant. Se sentant abandonné à sa souffrance, on ne sait pas que l'on est la sœur des autres et peu à peu aussi que les autres sont nos frères et nos sœurs. On ne sait plus que l'on est dans l'Église. Paul nous dit que l'Église est un corps et que « Quand un membre du corps souffre, c'est tout le corps qui souffre »... et moi, j'ai expérimenté

le contraire pendant 40 ans ! Et j'ai découvert après que je n'étais pas la seule à souffrir et que le corps ne s'en rendait pas compte. Et ma conclusion a été de me dire : soit cela n'est pas vrai pour moi, soit je ne suis pas dans ce corps !

Il y a peut-être une grande différence avec les personnes abusées en famille, qui ont pu trouver de l'aide dans l'Église et aussi grâce à la foi. Pour moi, il est difficile de m'appuyer sur la foi, sur la croyance en un Dieu Père plein de tendresse. « Être dans les bras de Dieu » : qu'est-ce que cela veut dire ? Que penser des « caresses de Dieu » qu'évoque le pape François ?

## Se sentir abandonné de tous, même de Dieu

Je me suis sentie abandonnée de tous. J'ai d'abord essayé de parler à mes parents mais ils ne m'ont pas crue, pas écoutée, pas soutenue : c'était pire qu'avant. Je leur en ai voulu. Je pense qu'ils n'ont pas pu ou pas su. Après, j'ai essayé de parler avec des personnes d'Église. À chaque fois, la réponse était à côté, très en deçà de mes besoins. Ils n'ont pas compris la grande détresse dans laquelle je me trouvais. Dernièrement, j'ai peut-être eu une explication : quand on est dissocié, on est comme coupé en deux et on parle de soi-même comme si c'était une autre personne... et donc sans émotion. Je pouvais effectivement parler de mon histoire sans aucune émotion. Et dans l'interaction avec les autres, mon discours ne déclenche alors aucune émotion et les personnes en concluent peut-être « Cela a l'air d'aller ! ».

Mais alors, on se sent encore plus abandonnée... même de Dieu ! Je me suis sentie abandonnée de tous, seule, perdue, comme la brebis perdue... Bien sûr, je priais pour que ce cauchemar s'arrête, mais cela ne s'arrêtait pas et même cela continuait... Depuis ce temps-là, je dis très souvent « Mon Dieu, Mon Dieu ! ». Je ne m'en étais pas rendu compte mais ce sont mes enfants qui me l'ont fait remarquer. Dans cette expression est sous-entendue la fin de la phrase : « pourquoi m'as-tu abandonnée ? ». C'est encore très présent pour moi aujourd'hui.

## Comment (sur)vivre malgré tout ?

A Nancy, jusqu'à mes 21 ans, c'était comme l'enfer. La seule solution que j'ai trouvée, c'était de me sauver, de partir de Nancy pour Lyon, ce que j'ai fait à 21 ans. Je cherchais des réponses à mes questions théologiques, alors j'ai entamé une formation au Chemin Neuf. Là, j'ai rencontré Pascal, jardinier, un vrai jardinier ! Je comprends maintenant qu'à travers ce jardinier-là, le Christ Ressuscité est venu à ma rencontre, s'est fait connaître à moi. Et j'ai commencé une nouvelle vie.

Mariée et mère de huit enfants, j'ai connu beaucoup d'années de bonheur. Évidemment, cela a demandé aussi beaucoup de travail. J'ai adoré élever mes enfants. Je n'avais pas une minute à moi ! Cela m'arrangeait bien : cela m'a permis d'enfouir ma douleur. J'ai surdéveloppé ma vie de mère de famille. Tous ces enfants-là m'ont permis de vivre, m'ont donné la vie en quelque sorte ! Pendant ces 27 années, sans m'en rendre compte, j'ai pansé mes blessures comme je pouvais.

## Panser les blessures

### Appeler Dieu au secours

Je me suis sentie abandonnée de Dieu, comme Père, mais pas de Jésus : j'ai toujours continué à m'adresser à lui. Pour moi, la Trinité, c'est très pratique. Comme je savais me dissocier moi-même, dissocier le Père, le Fils et l'Esprit-Saint, cela m'allait très bien ! Le Père me fait peur, je ne m'en occupe pas ; avec Jésus, cela va, je lui ai toujours parlé ; avec le Renouveau charismatique, j'ai découvert l'Esprit Saint. Cela ne me posait aucun problème d'être proche de Jésus et de l'Esprit-Saint tout en me tenant à distance du Père.

Peu à peu, j'ai entamé sans trop m'en rendre compte un cheminement vis-à-vis de Dieu comme Père. Ma foi d'enfant a été fracassée mais malgré tout, comme par une grâce peut-être, j'ai gardé la foi quand même ; ou plutôt, la foi m'a gardée !

Tout cela m'a amenée à beaucoup réfléchir, bien plus tôt que la plupart des autres adultes. C'est ainsi que je réagissais à la volonté de Dieu, à ce que cela pouvait signifier. Ce qui m'arrivait pouvait-il être la volonté de Dieu ? Non, il n'est pas possible que Dieu veuille cela... ni pour moi ni pour les autres. Cela m'a obligée à chercher... Il y a ainsi dans le Notre Père plusieurs

phrases qui me posent problème. Nous disions avant dans cette prière « Ne nous soumets pas à la tentation ». Dieu soumettrait-il des personnes à la tentation d'abuser des enfants ? NON ! Pour voir si elles résistent ? NON, NON ! Ou même les laisserait-il entrer en tentation ? NON, NON, NON ! Ce doit être quelque chose d'autre... Alors, j'ai beaucoup cherché et j'ai trouvé que « tentation » peut aussi se traduire par « épreuve ». Et j'ai découvert une traduction liturgique récente de l'Église en Italie : « ne nous abandonne pas à la tentation, à l'épreuve, au temps de l'épreuve ». Cela me rejoint : demander à Dieu de ne pas nous abandonner au moment de l'épreuve. Pendant l'Eucharistie, la demande « Rassure-nous devant les épreuves » m'apaise aussi. Il y a des choses qui me font tant souffrir que je ne peux pas les supporter. Alors je cherche, je cherche, et, à force, je trouve un peu des réponses...

J'ai toujours parlé à Jésus comme à un ami : je lui disais tout. Parfois, je lui criais mes « Au secours », ma colère, ma tristesse, mon chagrin, mes questions, tout ! Je lui disais aussi mes joies, celles concernant mes enfants surtout.

Petit à petit, j'ai découvert l'Esprit-Saint, je l'ai apprivoisé. Aujourd'hui, je lui demande tout le temps d'être présent à mes côtés et de m'aider à parler. J'ai été confirmée il n'y a pas longtemps ; je garde sur moi mon écharpe de confirmation lorsque j'interviens : elle me rassure, représente pour moi une grande aide.

Tout en étant loin de Dieu Père, je trouve à être proche de l'Esprit-Saint et de Jésus.

### Le Bon Samaritain

---

Pendant de longues années, j'ai enfoui tout cela et élevé nos huit enfants avec beaucoup de bonheur, mais tout s'est réveillé en moi en 2010 quand le sujet a commencé à exploser dans les médias. Il était abordé tous les jours, pas en France mais dans de nombreux pays. Je comprenais que je n'étais pas seule, que nous étions très nombreux. Il me fallait faire quelque chose pour ne pas devenir folle, mais quoi ?

Au cours d'une messe des Rameaux, j'ai ressenti comme un besoin vital de faire la vérité avec l'Église. J'ai alors pensé à écrire à l'évêque de Nancy. Dans ma lettre, je lui expliquais ce qui m'était arrivé dans ce diocèse et comment j'attendais de la part de l'Église une demande de pardon pour les abus mais aussi pour le silence imposé à ceux qui savaient. J'ai eu plus de chance que beaucoup d'autres car cet évêque m'a répondu et m'a demandé pardon. Pour moi va commencer là un chemin de restauration, de reconstruction possible.

Ma démarche avait pour but de briser le silence qui nous enferme, nous emprisonne. Nous sommes prisonniers du passé pour toujours si nous ne pouvons pas parler. Je cherchais donc un dialogue avec l'Eglise, et c'est pourquoi, après avoir pris soin de me renseigner pour savoir si l'évêque d'Orléans serait capable de m'écouter, je me suis adressée à lui. Prendre un rendez-vous a été difficile pour moi mais j'y suis arrivée et j'ai réussi à franchir la porte de l'évêché, une première fois puis d'autres par la suite.

Ce n'est pas qu'un dialogue qui a commencé à s'instaurer avec Jacques Blaquart mais bien plus, un soin. L'Église, à travers un évêque, voulait bien m'écouter alors que, pendant de nombreuses années, j'avais été abandonnée au silence, ensevelie dans mon passé comme dans un tombeau. Personne ne m'avait écoutée, et voilà qu'enfin quelqu'un, tel le Bon Samaritain, s'est arrêté, s'est abaissé, a pris soin de mes blessures, blessures d'Église, blessures spirituelles.

Au fur et à mesure, ces entretiens m'apportaient de l'apaisement, de la consolation, de la douceur. J'ai remercié l'évêque et je lui ai dit : « Il y a plein de personnes comme moi : que va-t-on faire pour elles ? ». Il ne savait pas quoi faire mais petit à petit s'est mise en place une première cellule d'écoute pour les victimes. J'ai compris qu'à travers l'évêque, l'Église prenait soin de moi, et qu'à travers moi, l'Église prenait soin d'autres victimes.

L'évêque a osé regarder en face ces plaies dues à l'Eglise et il a commencé à souffrir lui-même. Ce sont deux chemins de conversion parallèles qui peu à peu sont devenus un chemin commun de guérison. De mon côté, il s'agissait d'apprendre à avoir moins peur d'un prêtre, de réaliser qu'un prêtre pouvait être une aide. De son côté, il s'agissait d'apprendre à mettre un visage sur un problème, de considérer les victimes comme des frères et sœurs. Pour moi, les victimes, l'évêque, l'Église, cela a permis de découvrir un autre visage d'Église.

## Un chemin de pardon

Inévitablement, la question du pardon a fait surface. L'évêque m'avait demandé au début : « Où en êtes-vous au sujet du pardon ? ». Cela m'avait énervée et je lui avais répondu : « Laissez moi le temps de détester ce curé et ce qui m'est arrivé ». Avoir pu lui dire « non » était très important pour moi car quand on a été abusé, on se reproche de ne pas avoir pu dire « non ». J'ai ressenti à ce moment là comme de la fierté !

Il y a tant à pardonner ! Ce fut un long, long chemin.

Il faut d'abord se pardonner à soi-même. On s'en veut d'avoir été si bête pour se faire avoir, de n'avoir pas su dire « non » assez vite. La femme que je suis a dû pardonner à l'enfant que j'ai été.

Ensuite il m'a fallu pardonner à mes parents de ne pas m'avoir protégée, de ne pas m'avoir crue, ni soutenue. Petit à petit, j'ai compris que mes parents n'ont pas pu ni su faire autrement. Peut-être ma mère a-t-elle été elle-même abusée, sidérée, sous emprise. Je me suis rendu compte que je leur avais pardonné un jour où je suis allée nettoyer leur tombe avec ma sœur. Ce jour là, en évoquant avec elle des souvenirs, j'avais ressenti une telle douceur, une telle paix...

Après, il faut pardonner au prêtre abusif. C'est toute une affaire mais je crois être sur le chemin. En évoquant ma future rencontre avec lui au paradis, j'ai d'abord eu envie de le tuer, puis de lui casser la figure. Maintenant, c'est plutôt le souhait d'aller le voir et de le regarder droit dans les yeux en lui parlant de la souffrance qu'il a causée à ma famille et en mentionnant tout le mal que je ne veux pas qu'il fasse à mes petits-enfants...

J'ai mis longtemps à comprendre que je devais aussi pardonner à Dieu ; et d'ailleurs, je n'en parle pas dans mon livre de témoignage. Un jour, j'ai compris que je lui en voulais beaucoup de m'avoir abandonnée. À la messe du 15 décembre 2016, j'ai entendu cet extrait d'Isaïe 54 : « Un court instant je t'ai abandonnée, dans ma grande tendresse je te ramènerai ». C'était comme si Dieu reconnaissait m'avoir abandonnée. C'était très important pour moi car cela m'a permis de réaliser que je lui en voulais à lui aussi. J'ai alors commencé à lui dire : « Un court instant ? Presque 40 ans ! C'est beaucoup trop long ». J'ai ainsi pu dire ma colère à Dieu avant de passer à la deuxième partie de la phrase en y entrant comme dans une promesse.

Bien sûr, il y a aussi l'Église à qui pardonner. C'est ce qui est le plus difficile ! Un jour j'ai dit à Jacques Blanquart en pleurant, parce que cela me fait souffrir : « Je n'arriverai jamais à pardonner à l'Église parce que tous les jours il y a un nouveau truc à pardonner ». Dans le Notre Père, nous disons « Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés » et cette phrase est dure à prononcer quand on remplace le mot « offensés » par « abusés » ! Maintenant j'y arrive mais j'ajoute : « Père, pardonne leur parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils font... ».

S'il vous plaît, si vous rencontrez quelqu'un comme moi, surtout ne lui parlez pas du pardon ! Laissez-nous le temps de faire ce long, long chemin. Seul l'Esprit-saint peut nous inviter à ce pardon...

## Se réconcilier avec Dieu, avec l'Esprit Saint

Après le pardon, il y a la réconciliation. Je vais d'abord évoquer celle avec Dieu. On dit que le péché coupe la relation que l'on a avec Dieu. C'est vrai, mais je crois qu'il n'y a pas que le péché qui coupe cette relation. Il n'y a pas que le mal commis, il y a aussi le mal subi. J'ai compris que ma relation à Dieu a été coupée par ce que j'ai vécu.

J'ai compris que, même si en quelque sorte ce n'était pas moi qui avais choisi de couper la relation avec Dieu, je pouvais aujourd'hui choisir de la renouer ! Alors j'ai cherché comment me réconcilier avec Dieu, renouer cette relation. J'en avais un grand désir mais comment faire ? J'ai cherché du côté du sacrement de réconciliation destiné à renouer l'amitié avec Dieu quand on a été séparé. J'ai alors demandé à Jacques Blaquart si je pouvais recevoir ce sacrement en demandant pardon pour rien du tout ! Je lui ai expliqué que lorsque je serais consolée, un peu guérie, je pourrais alors demander pardon pour le mal que j'ai commis. C'est ce chemin de réconciliation que cet évêque a accepté et qui m'a permis un jour de prendre un fil et de refaire un noeud. C'est ce fil de laine que j'ai dans ma poche, tout le temps avec moi : le voilà aujourd'hui à mon poignet.

Un peu plus tard dans mon parcours, j'ai réalisé que j'avais été très en colère après l'Esprit Saint. Alors j'ai voulu aussi renouer avec Lui à la Pentecôte dernière : j'ai fait un deuxième noeud !

## Consentir à l'épreuve

### Consentir à mon histoire

Il m'a d'abord fallu accepter que ce qui m'est arrivé m'était vraiment arrivé. Pendant très longtemps, même inconsciemment, j'aurais voulu ne pas avoir vécu ces abus.

Il y avait un jour que je détestais particulièrement sans savoir pourquoi, le 20 avril. Tous les ans, je désirais passer directement du 19 au 21 avril, jusqu'à ce que je comprenne que c'était en rapport avec les abus. Je me suis souvenue que la première fois datait des flançailles de ma sœur. Je lui ai alors demandé à quelle date ces dernières avaient eu lieu : elle m'a répondu « le 20 avril » ! C'est incroyable : c'était inscrit en moi mais je ne m'en souvenais pas. Alors, peu à peu, j'ai compris que je pouvais apprendre à accepter mon histoire, à reconnaître mon impuissance à empêcher ce qui m'était arrivé. Même Dieu dans sa toute-puissance est dans l'incapacité de faire en sorte que quelque chose qui s'est passé ne soit pas arrivé.

J'ai ainsi entamé un chemin psychologique mais aussi spirituel. Peu à peu, j'ai pu découvrir que si je n'avais pas vécu cela, je serais différente. J'ai commencé à l'accepter, à faire le deuil de la personne que j'aurais pu devenir sans cela et surtout à accueillir la personne que je suis devenue avec cela... Le plus dur est d'accueillir ce que j'ai transmis de négatif à mes enfants (peur, angoisse, méfiance, mauvaise estime de soi, pas trop belle image de l'Église) ... pour découvrir peu à peu ce que je leur ai transmis de positif (empathie, respect, écoute) et qui se retrouve dans leur choix de vie.

### Con-consentir à l'épreuve

Il m'a fallu ensuite accepter la souffrance due à mon histoire. Un jour de Rameaux, où j'entendais l'Évangile de la Passion, je crois que j'ai compris quelque chose de très important et que je n'avais jamais compris auparavant. J'ai toujours pensé que je devais rejoindre Jésus sur la croix et que je devais lui offrir mes souffrances pour apaiser les siennes. C'est ce que j'avais appris et voilà que, là, je comprenais presque le contraire ! Que c'est Jésus qui, de la croix, me rejoignait dans la souffrance et m'offrait sa croix pour apaiser la mienne. C'était incroyable de découvrir cela et j'ai même demandé à l'évêque s'il était possible de penser cela. Il m'a répondu : « Bien sûr, c'est cela le sens de la Passion ». « Alors pourquoi ne nous explique-t-on jamais cela ? » lui ai-je demandé en retour. Et là, j'ai compris que, dans le récit de la Passion, je pouvais comprendre que Jésus avait ressenti la même chose que moi et qu'il a vécu cela, par amour, et par avance, pour être proche de tous ceux qui souffrent, même de moi... Et ces paroles de l'Évangile m'ont bouleversée plus que jamais.

### Se reconnaître dans le Christ souffrant

Avec cette découverte, quelque chose s'est passé. Comme si comprendre cela me rapprochait de Jésus et surtout laissait Jésus s'approcher encore plus de moi ... Et tous les mots du chemin de croix se sont alors mis à me rejoindre très particulièrement.

#### Chemin de Croix - 30 mars 2018

Ce que nous avons vécu enfant et ce que nous vivons encore jour après jour même des décennies après est de l'ordre du Chemin de Croix ! Ce qui nous est arrivé nous a comme condamnés à une peine sans fin, et nous vivons, ou survivons tant bien que mal, chargés de cette croix.. Nous savons ce que c'est d'être livrés à de mauvaises mains, et embrassés par des gens qui trahissent .... Nous savons ce que c'est d'être tristes à en mourir quand parfois nous préférerions être morts tellement nous sommes tristes... Nous avons tous vu les autres dormir ou s'enfuir.... Nous savons ce que c'est de se sentir abandonnés de tous, même de Dieu ... Nous tombons et retombons bien souvent... Nous avons été dépouillés de notre enfance et de notre innocence. Comme Jésus, nous avons souffert et nous souffrons encore. Nous avons été crucifiés et nous le sommes encore trop souvent. Nous avons été ensevelis dans le silence que nous essayons de briser... Il nous arrive de vivre des instants qui ressemblent à l'enfer... Heureusement, nous rencontrons aussi parfois une personne qui nous aide à porter notre croix, une autre qui essuie nos larmes ou qui nous aide à nous relever...

Il y a aussi autre chose qui m'a beaucoup aidée : le tableau qu'un beau-frère a peint pour moi. Cette descente de Croix, pas ordinaire, n'est pas une piéta : le Corps du Christ est posé à terre, atterré. Un jour, l'évêque a proposé un partage sur ce tableau. Il demandait : « Dans quel personnage pouvez-vous vous reconnaître ? » Alors là, cela a été lumineux pour moi. Le plus souvent, je me reconnaissais dans le Corps du Christ ! Moi qui me demandais tout le temps si j'appartenais à l'Église, me sentais rejetée, abandonnée, mal à l'aise, refusant d'être complice, voilà que je comprenais combien j'appartenais au Corps du Christ. Ma compréhension a alors basculé.



Sur ce tableau, je vois les trois jours. Mon livre de témoignage a pour titre « Le troisième jour ». Pour qu'il y ait un troisième jour de Résurrection, il faut bien qu'il y ait le premier jour, celui de la Passion, qui peut durer plusieurs années, et aussi le deuxième, celui de l'ensevelissement dans le tombeau, qui peut durer presque trente ans. Tout à coup les choses prennent un autre sens et me permettent d'entrer dans une promesse : « Si je suis morte avec lui, avec lui je vivrai ».

## Se laisser traverser par l'épreuve

### Être relevé, ressuscité comme et avec Jésus ? Une promesse ?

Cette promesse, c'est d'être ressuscitée avec le Christ, pour le moment être relevée, au troisième jour... Dans mon livre, j'essaie de dire ce qu'est ce troisième jour qui dure déjà depuis plusieurs années, années de relèvement progressif, de renaissance avec le Christ, de re-co-naissance. Relèvement long et difficile, même souvent douloureux, mais relèvement quand même car, peu à peu, l'enfant que j'ai été reprend vie après avoir été comme morte pendant presque 40 ans.

La femme que je suis aujourd'hui réapprend peu à peu à redevenir fille de Dieu exactement comme la femme hémorragique de l'Évangile et la fille de Jaire... Ces deux personnages sont un peu moi, je suis un peu ces deux personnages et, peu à peu, je retrouve mon unité, comme dans la promesse « Dans ma grande tendresse, je te rassemblerai ». Je suis de moins en moins dissociée et je retrouve des capacités que j'avais perdues pendant presque 40 ans, par exemple j'ai pu retourner à Lourdes et à Rome où j'avais été abusée et où je ne voulais surtout plus jamais retourner !

Au niveau de ma foi, des choses qui avaient été comme amputées se sont mises à repousser, comme retrouver un peu l'accès à mon baptême ou retrouver l'accès à certains passages de l'Évangile. Mais voilà, ce relèvement n'est pas magique et n'est pas sans mal, sans douleur, ni sans larmes.

### « Heureux ceux qui pleurent, ils seront consolés »... ?

Quel est ce bonheur promis à ceux qui pleurent ? Là aussi, il s'agit d'entrer dans la promesse d'être consolée. Quand j'étais jeune, je pleurais tous les soirs, pendant des heures, en m'endormant, même encore comme jeune maman. Je ne m'en souvenais pas mais mon mari oui, et ma fille aînée m'a demandé un jour « Est-ce que t'étais triste quand j'étais petite ? ». Puis j'ai arrêté de pleurer pendant des années ! Et là, ces dernières années, j'ai retrouvé en quelque sorte la capacité de pleurer et finalement cela me fait du bien. Cela me « lave le cœur ».

Peu à peu, je suis rejointe par cette parole des Béatitudes et j'entre dans la promesse d'être consolée par Dieu, par Jésus qui me rejoint là où j'étais si seule... Pour moi, être consolée par Dieu, c'est cela : Jésus est avec moi là où j'étais si seule, car il a vécu aussi cette souffrance et cette solitude. Il m'y rejoint et j'apprends à m'y laisser rejoindre. Par moments, je ressens cette consolation et par moments, je l'attends. Alors c'est un peu moins douloureux. C'est déjà là et pas encore là !

Une autre traduction de cette phrase pourrait être : « Heureux les affligés, les atterrés » ... comme Jésus sur mon tableau, à terre.

### **« Heureux ceux qui sont persécutés, le Royaume des cieux est à eux »... ?**

Cette autre parole des Béatitudes m'a rejointe très spécialement cette année.... parce que cette année a été de nouveau extrêmement difficile, très éprouvante pour moi. Ce que j'ai vécu, dans le diocèse où je suis, était un peu comme une rechute. L'épreuve a été de nouveau très grande et ce que j'y ai vécu est un peu de l'ordre de la persécution.

Lorsqu'une personne qui été victime brise le silence, cela entraîne des réactions parfois violentes. Dans ce diocèse, il y a le drame d'un prêtre mis en cause qui s'est suicidé. J'ai alors été directement accusée, comme déléguée épiscopale à la protection des mineurs, et cela a été de nouveau le temps de l'épreuve.

Étonnamment, dans le même temps, la présence de l'Esprit-Saint à mes côtés s'est faite très forte. Oui, l'Esprit-Saint a été à mes côtés pendant cette année difficile. Cela m'a renvoyée à cette autre parole de la première épître de Pierre (1 Pi 4,14) : « Si l'on vous insulte pour le nom du Christ, heureux êtes vous ! L'Esprit de Dieu repose sur vous ! » Cependant, je ne peux pas dire que cela m'a rendue « heureuse » mais, par moments, je reconnais que je sentais la présence de l'Esprit-Saint et cela me donnait une certaine joie, une joie triste, grave car c'est une joie qui naît d'une très grande souffrance.

Je ne souhaitais pas laisser perdurer cette situation parce qu'elle n'était pas saine ! Alors, en fin d'année, j'ai clairement exprimé à l'évêque que je ne recommencerais pas une nouvelle année comme cela et que je ne voulais plus me laisser faire ! Car, lorsque l'on a été abusé, il y a toujours un risque d'être de nouveau abusé et parfois, on ne s'en rend pas compte. Comme à 15 ans, j'ai dit « stop » ! Les paroles de l'Évangile ne doivent pas non plus être utilisées pour laisser faire et laisser dire n'importe quoi... Alors, je vais voir à la rentrée, j'espère que cela ira mieux !

### **Un chemin d'espérance**

Je viens de vous partager un peu de mon expérience et maintenant je voudrais vous partager aussi un peu de mon espérance.

### **Le cœur transpercé**

La souffrance qui m'habite est parfois si grande qu'elle est en moi comme un coup de lance. Les insultes, les accusations cette année, mais surtout à chaque fois que j'apprends pour des nouvelles personnes qui ont été abusées, cela me fend le cœur. Ces personnes m'habitent, je les porte partout avec moi. J'ai une liste qui s'allonge toujours... Je ne veux pas me battre que pour moi !

Une fois, une personne a prié pour moi et m'a donné cette image du coup de lance dans le cœur du Christ, dont il sort de l'eau et du sang. J'ai été frappée par cette image qui m'a été remise. Alors parfois, je ne peux pas m'empêcher de penser que si Jésus nous rejoint, moi aussi je peux peut-être le rejoindre un peu dans sa souffrance et consentir à ce que peut-être du sang et de l'eau puissent aussi sortir de ma blessure. Alors peut-être toute cette souffrance n'est-elle pas vaine... Et je me surprends à espérer que peut-être, en plus de mes larmes, une petite goutte d'eau d'Esprit-Saint pourra sortir de là, même une toute petite goutte ! Et alors que deviendra cette petite goutte ? Je ne sais pas. Cela ne m'appartient pas, mais je crois et j'espère qu'elle servira à quelque chose, quelque part, à un moment donné, pour quelqu'un d'autre. Cela me fait un peu de bien de penser cela mais c'est peut-être un peu prétentieux !

Il y a aussi des personnes qui m'aident beaucoup à garder l'espérance. Je veux vous parler en particulier de deux personnes pas ordinaires : Etty Hillesum et Dietrich Bonhoeffer.

Etty est une jeune femme hollandaise morte à Auschwitz à 29 ans. Elle a écrit un journal intime pendant les années de guerre et son parcours de foi est extraordinaire. Au cœur de l'épreuve des camps, elle découvre Dieu et trouve peu à peu une paix intérieure extraordinaire, au milieu du pire de l'époque. Elle comprend alors que Dieu ne peut rien à tout cela, qu'il n'est en rien responsable du mal qui se vit et qu'il n'abandonne donc pas les hommes. Elle réalise par contre que les hommes peuvent abandonner Dieu et alors, elle veut « aider Dieu à ne pas s'éteindre en elle ». Cela me rejoint beaucoup et me bouleverse : ne pas abandonner Jésus même dans les pires moments, ne pas le croire responsable du mal qui nous arrive et pour lequel il ne peut rien. Je crois que Dieu que l'on nous a présenté « tout-puissant » n'est pas tout-puissant mais carrément impuissant quant à la liberté des hommes de faire du mal aux autres ou même de se suicider ! Peut-être que je ne comprends pas bien ce que signifie cette toute-puissance mais je pense que cette expression nous trompe.

## La grâce qui coûte

Dietrich Bonhoeffer, théologien, pasteur luthérien, est lui aussi mort en camp de concentration. Il a beaucoup écrit de lettres et de notes quand il était en prison et un passage me touche de façon bouleversante. Il parle de la grâce qui coûte et de la grâce à bon marché. Il dit que « la grâce coûte cher d'abord parce qu'elle a coûté cher à Dieu, parce qu'elle a coûté à Dieu la vie de son Fils, parce que ce qui coûte cher à Dieu ne peut pas être bon marché pour nous ! Elle est grâce d'abord parce que Dieu n'a pas trouvé que son Fils fût trop cher pour notre vie, mais qu'il l'a donné pour nous : la grâce qui coûte, c'est l'incarnation de Dieu ».

Alors cela m'a aidée à comprendre que si Dieu a donné sa vie pour nous, il l'a donnée aussi pour moi. Cela lui a coûté ! On dit que Dieu a donné sa vie pour nos péchés ; moi, je crois qu'il ne l'a pas donnée seulement pour cela mais aussi pour le mal subi. Sinon on ne verrait que la moitié de la Miséricorde ! C'est une erreur : le mal subi ne peut pas échapper à la Miséricorde. Dieu d'Amour ne peut que d'abord consoler, comme les parents le font vis-à-vis de deux enfants dont le petit vient de se faire taper par le grand.

Parfois, je trouve que les grâces que je reçois me coûtent cher et même très cher. Un jour, alors que j'allais mal, l'évêque m'a dit : « On continue à travailler, à marcher ensemble, coûte que coûte ». Et je lui ai répondu : « Oui, cela vous coûte, et cela me coûte. Mais comment cela pourrait-il en être autrement ? »

Il est frappant de voir le parallèle entre les personnes qui ont été victimes d'abus et les personnes qui sont revenues des camps de concentration. On nous appelle « survivants » mais ce n'est pas seulement cela. En quelque sorte, quand nous nous mettons à parler et à nous faire voir, nous déclenchons bien souvent la même réaction que les survivants des camps quand ils rentraient et essayaient de parler de ce qu'ils avaient vécu. Cela déclencheait horreur, honte et culpabilité, impossibilité de croire. Ce que nous disons est impensable et pour beaucoup cela n'est pas supportable. Alors, on nous a fait faire pendant des décennies ! Aujourd'hui encore, certains préféreraient que nous nous taissions, alors qu'au contraire, il nous faut parler pour vivre, briser le silence qui nous a ensevelis dans le tombeau de notre passé et prendre la route de la vie !

## Trouver du sens

Devant le mal, on se demande « Pourquoi ? », en un mot, puis en deux mots. Je n'ai pas trouvé une réponse à « Pourquoi ? » : il n'y en a pas. Mais je trouve un début de réponse à « Pour quoi ? ». À deux reprises dans l'Évangile de Jean, Jésus dit : « Pour que là où je suis, vous y soyez aussi ». Alors cela me bouleverse, cela me dit la grâce de l'incarnation : « Dieu s'est fait homme pour que l'homme se fasse Dieu » (St Irénée). Comme la goutte d'eau se mêle au vin, à la messe, quand le prêtre dit : « Puissions nous être unis à la divinité de celui qui a pris notre humanité », si ce que j'ai vécu qui n'a pas de sens trouvait enfin sens ? « Je suis », c'est le Nom de Dieu n'est-ce pas ? Jésus devenu homme pour que nous puissions aussi devenir Dieu ? Parce que, si nous sommes morts avec lui, nous serons ressuscités avec lui, relevés : nous vivrons avec lui.

Mais, il n'y a pas de troisième jour sans premier et deuxième jour ! Alors, quelle promesse ! Quelle espérance ! Mais surtout, quel chemin ! Un chemin de résurrection sur lequel on ne peut pas marcher tout seul. Comme un chemin d'Emmaüs, où on est au moins deux... et où soudain le Christ, le Crucifié-Ressuscité, est là, chemine à nos côtés et se fait connaître à nous.

Alors ce chemin que j'ai emprunté m'a amenée à Rome et à Lourdes (tous les chemins mènent à Rome !!), aux lieux même où, enfant, j'ai été abusée par le prêtre. Vous n'y pensez sûrement

pas mais les lieux de pèlerinage sont aussi des lieux d'abus... Et par trois fois à Rome, et par trois fois à Lourdes, j'ai pu témoigner et intervenir pour parler du pardon, pour parler aux évêques et pour prendre part à la prévention et à la protection des mineurs. Alors peut-être que c'est un peu, un tout petit peu, être avec Dieu, dans sa capacité de changer le mal en bien. Là même où j'ai subi le mal, j'ai eu la possibilité, comme une grâce, de le laisser transformer en bien et de faire que ce que j'ai vécu puisse aider à ce que d'autres enfants ne le vivent pas, que ce qui m'est arrivé puisse servir à ce que cela n'arrive pas à d'autres enfants ! Et cela est extrêmement important pour moi !

C'est un combat qui consiste à tout faire pour que ce qui m'est arrivé, ce qui nous est arrivé, n'arrive pas à d'autres enfants, d'autres jeunes ou d'autres personnes vulnérables. Et ce combat a beaucoup de sens et donne du sens aujourd'hui à ce qui n'avait pas de sens hier. Dans ce combat, je suis redevenue sujet (« Je suis »), moi qui ai été l'objet de personnes qui abusaient de moi. Pouvoir dire « je » et habiter pleinement ce « je », c'est retrouver sa dignité de personne mais aussi d'enfant de Dieu.

Bien sûr, ce combat, je ne peux pas le mener seule. Plus nous serons nombreux, plus nous arriverons, ensemble, à mieux protéger les enfants dans l'Église, et plus celle-ci deviendra une maison sûre. Ce combat est un chemin, chemin d'Emmaüs, sur lequel, je l'espère tant, de plus en plus de personnes vont s'engager ! Je ne veux pas vous cacher que avancer ensemble sur ce chemin est passionnant. Je veux dire « très intéressant », et on ne peut que s'y engager pleinement,... mais je veux dire aussi « passionnant » dans le sens de la Passion, de la Croix. Ce chemin est Jésus...

## Conclusion

Mon expérience de traversée de la souffrance que j'ai tenté de vous partager nous mène presque naturellement à la crise que traverse l'Église. Et comment ne pas faire un peu le parallèle de ce chemin que pourrait faire l'Église à travers cette épreuve ? Commencer par reconnaître l'importance des abus dans son histoire, y consentir et accepter sa responsabilité, puis faire tout ce long chemin pour traverser et se laisser traverser par la douleur, reconnaître le Christ crucifié par l'Église, pleurer et se laisser consoler, accepter le coût de cette crise, pas seulement en argent mais surtout en humiliations, pour recevoir peut-être la grâce, la grâce d'en trouver le sens...

Qu'est-ce que Dieu cherche à dire à l'Église ? Qu'est-ce que l'Église doit entendre ? Quel est ce chemin de vie qui lui est proposé si elle accepte de faire la vérité ? Quel serait son visage si elle mettait les victimes au cœur, au centre, comme le lui a demandé l'archevêque australien fin février au sommet de Rome ? Conversion ou révolution copernicienne ? En découvrant que ce ne sont pas les personnes abusées qui tournent autour de l'Église mais que c'est l'Église qui tourne autour d'elles, nous commençons à voir avec leurs yeux, à entendre avec leurs oreilles et le monde et l'Église deviennent alors sensiblement différents : telle est la véritable conversion nécessaire, la grande grâce qui peut ouvrir à l'Église une nouvelle ère de mission. Cet archevêque australien s'exprime ainsi :

**Homélie de Mark Benedict Coleridge :** " *Cette conversion permettra de voir que les blessures de ceux qui ont été abusés sont nos blessures, que leur destin est le nôtre, qu'ils ne sont pas nos ennemis mais les os de nos os, la chair de notre chair (cf Gn 2,23). Ils sont nous, et nous sommes eux. Cette conversion est en fait une révolution copernicienne.* "

Et si elle met aussi au centre les plus fragiles, les enfants et les jeunes, si elle les protège vraiment, ne protégera-t-elle pas aussi les vocations, toutes les vocations ? Comme je peux dire aujourd'hui que, si je n'avais pas vécu ce drame de mon enfance, je ne serais pas celle que je suis aujourd'hui, pourra-t-on dire que l'Église en sortira plus belle et plus sûre, car le Christ, le Crucifié-Ressuscité, aura enfin retrouvé sa place en son Centre ? Pourra-t-on dire que de tout ce mal sortira enfin un peu de bien ?

Un jour, pendant une retraite, voilà ce que j'ai entendu comme commentaire au sujet du passage de l'histoire de Joseph et de ses frères : « D'une histoire sordide de meurtres entre frères et de mensonges, Dieu a voulu faire quelque chose de bien : il a voulu en faire une bénédiction pour toute la famille ». Entendant cela, j'ai explosé en larmes et j'ai écrit un mot à l'évêque Blaquart en lui disant : « Écoutez cela, c'est aussi pour vous ! ». J'ai été extrêmement bouleversée. Et depuis, voilà, j'attends, j'attends la bénédiction pour toute la famille, à commencer par les victimes, pour qu'elles reçoivent consolation, puissent se reconstruire, trouvent de l'apaisement, mais aussi pour toute la famille Église avec un grand E, pour qu'elle soit plus belle qu'avant et que le Christ-Crucifié retrouve sa place au centre...



## « Traverser » dans le cas de la perte d'emploi ?

Dans l'expérience du chômage, il y a des passages à traverser. Il y a un avant, un pendant et un après dans le chômage : quand on a du travail, quand on le perd, quand on le retrouve. C'est cela que nous allons essayer de regarder ensemble, et j'espère que la découverte de ce processus vous permettra non seulement de comprendre ce qui se passe autour de vous, peut-être pas à titre personnel si vous avez un emploi et que cela ne vous concerne pas directement, mais autour de vous :

- . la perte de l'emploi, souvent vécue comme un traumatisme,
- . la recherche d'un autre emploi, source d'inquiétudes et d'une longue attente,
- . le retour à l'emploi, généralement vécu comme une délivrance.

Il est important de se souvenir que chaque cas est unique, chaque situation est particulière. Les raisons de la perte d'emploi sont très diverses (démission, licenciement, maladie, faillite, restructuration...). Non seulement chaque situation personnelle est unique, mais en plus l'aptitude à gérer les difficultés varie énormément d'une personne à l'autre. Vous seriez surpris de voir combien certaines personnes gèrent cette période de perte d'emploi relativement aisément, alors que pour d'autres, c'est un véritable drame. Et il faut être réaliste : les possibilités de retrouver un emploi varient beaucoup d'une personne à l'autre, d'un métier à l'autre, d'une région à l'autre. Chaque cas est donc vraiment unique.

S'intéresser à cette question aide à mieux comprendre les situations que ces personnes rencontrent. Cela met en capacité de les aider à traverser ces difficultés, parce qu'il y a des solutions, et c'est ce à quoi je m'emploie, en tant que responsable de l'association ACTE que je présenterai plus loin. Evoquer ce sujet devrait rendre la traversée plus facile pour nous-mêmes et pour les autres.

## En quoi suis-je légitime pour aborder cette question ?

J'ai été moi-même en responsabilité comme cadre dirigeant dans une entreprise multinationale anglo-saxonne, d'abord une dizaine d'années en France puis 23 ans à l'étranger, principalement en Asie et dans le Pacifique. J'ai ainsi une expérience directe de la réalité du monde du travail. Comme tout responsable d'entreprise, il m'a fallu à un moment licencier des personnes, fermer des usines, recruter. Je connais donc à la fois les traumatismes de la perte d'emploi et l'importance de l'accompagnement des personnes dans ce genre de circonstances.

C'est pour cette raison que j'ai créé l'antenne d'ACTE à Toulouse - Association Chrétienne pour le Travail et l'Emploi - basée chez les Dominicains à Rangueil depuis un peu plus de 8 ans. Nous sommes 13 bénévoles, et avons aidé près de 200 personnes à traverser ces difficultés de recherche d'emploi.

## ACTE : Association Chrétienne pour le Travail et l'Emploi



Chez ACTE, nous faisons d'abord des bilans de compétences approfondis, afin d'aider la personne à rechercher le type de travail ou d'environnement qui lui convient le mieux. Pour cela, il faut prendre le temps : cette phase nous demande environ 3 mois.

L'approfondissement ne se fait pas seulement au niveau des entretiens professionnels, mais nous nous intéressons à l'ensemble de la personne, ses centres d'intérêts, ses valeurs... pour prendre le temps d'aller au fond des choses.

Par rapport à d'autres associations, nous avons trois caractéristiques :

- nous nous adressons à des cadres et jeunes diplômés, des personnes qui ont un bagage suffisant pour pouvoir utiliser nos outils d'analyse psychologique,
- nous utilisons une méthode très structurée, suivie par tous, basée sur des documents à remplir au cours de réunions – deux par semaine - en face à face avec un consultant,
- nous sommes une association chrétienne, et si nous ne faisons pas de sélection en fonction de la pratique religieuse des personnes, nous nous attachons au respect de valeurs universellement chrétiennes :

- accueil : une personne qui vient chez nous ne va pas bien, d'où l'importance de bien l'accueillir,
- écoute : nous n'imposons rien mais nous aidons la personne grâce à la méthode que nous proposons,
- bienveillance : pas seulement de notre part, mais aussi pour la personne vis-à-vis d'elle-même car elle a souvent perdu confiance en elle,
- chacun est légitime : chacun a son histoire que nous devons prendre en compte.

## Que cherchons nous à accomplir chez ACTE ?

Lorsque vous frappez à la porte d'ACTE, la démarche que vous accomplissez dans ce cadre comporte deux étapes.

### Phase réflexive

- On va commencer par vous demander d'essayer de répondre à la question "Qui suis-je vraiment ?" en **rédigeant un autoportrait**, qui ne soit pas un portrait de la personne que vous auriez aimé être, ni celui de la personne que votre employeur voudrait que vous soyez, mais de la personne que vous êtes. Ce n'est pas un exercice facile. On va utiliser un certain nombre d'outils tels que la graphologie, ou un outil que certains connaissent peut-être qui s'appelle le MBTI, ou des outils de dynamiques de vie qui permettent de définir le moteur qui vous anime. La nature des outils n'est pas l'aspect le plus important ; ces outils vont permettre de nourrir la réflexion pour savoir ce qui est important pour vous : quelles sont les choses que vous faites aisément ou celles qui vous sont difficiles ? qu'est-ce qui me convient, et qu'est-ce qui ne me convient pas ?
- A partir de cet autoportrait, la deuxième phase, encore plus importante, consiste à **s'accepter tel que l'on est**. Ne pas essayer de prétendre qu'on est quelqu'un d'autre, parce qu'on pense qu'on trouvera du travail plus facilement, ou que c'est plus socialement acceptable. C'est un processus qui va prendre plus de temps.
- On va ensuite regarder tous ces éléments de personnalité, et déchiffrer dans le détail **ce que vous avez fait** sur le plan professionnel, mais aussi sur le plan personnel : les engagements religieux, collectifs, associatifs, le sport, la lecture, tout ce qui fait de vous la personne que vous êtes.
- Puis, à partir de cette description aussi complète que possible, on va – et c'est probablement la force de la méthode ACTE - **comparer expérience et personnalité**. C'est un peu comme pour une boîte de vitesse : si l'engrenage correspond parfaitement bien entre ce que vous faites et votre personnalité, cela va accrocher sans difficulté. Si cela ne correspond pas, cela va commencer à frotter, à chauffer et cela va coincer. Et l'histoire des professions ou reconversions réussies, c'est une question d'adéquation entre ce que vous faites et qui vous êtes. Quand il y a adéquation, vous êtes la bonne personne au bon endroit.
- Ce travail va vous permettre de bien comprendre cette adéquation entre votre personnalité et vos expériences, et savoir si vous êtes fait ou pas pour tel emploi. Ce n'est pas que tel emploi n'est pas bien, c'est juste qu'il n'est pas fait pour vous. A partir de ce moment-là, vous serez en mesure de **définir les critères de votre réussite**. Un exemple : si vous travaillez dans l'informatique, il y a des gens qui sont faits pour travailler sur des systèmes avec beaucoup de technologie et d'autres qui sont faits pour aider des petites entreprises, des clubs, des associations de façon à leur permettre d'utiliser de l'informatique simple ; ce n'est ni la même motivation, ni les mêmes compétences, et pourtant ce sont tous des informaticiens ; certains sont mieux adaptés au premier cas, d'autres au deuxième.

## Phase active

- Une fois ces critères définis, vous allez **vous approprier un projet** dans lequel vous avez pleine confiance. Et si vous avez confiance, vous pouvez inspirer confiance aux personnes avec lesquelles vous allez discuter. Dans les accompagnements que nous faisons, nous avons des endroits ou des situations qui nous conviennent où l'on se sent à sa place, des moments où l'on peut se dire : « mon Dieu mais c'est bien sûr, je suis fait pour ça ! ». C'est cela que nous essayons d'identifier.
- Il faut ensuite confirmer la **pertinence de votre projet**. Tout n'est pas forcément disponible ou possible au moment de la recherche, ou pas au bon endroit compte-tenu de la situation familiale par exemple. Il faut prendre tout cela en compte et rencontrer un maximum de personnes qui ont une expérience de ce que vous voulez faire, afin de confronter votre rêve à la réalité.
- Vient alors le moment de **faire travailler votre réseau**. Ce n'est pas l'objet de cette discussion, mais c'est quelque chose qui fonctionne. Toutes les personnes qui peuvent vous aider à réaliser votre projet, pas forcément vous pistonner - mauvaise conception du réseau - mais vous donner des informations qui vont permettre de mieux comprendre ce qu'on attend de vous dans un job précis, et savoir où se trouvent les jobs possibles.
- Très concrètement, il faut **réussir vos entretiens** :
  - . se préparer à répondre à des questions difficiles (ex : « j'ai appris que vous étiez au Prud'Hommes, cela fait 2 ans que vous ne travaillez plus, pourquoi ? ») et mettre en avant les compétences que l'on peut apporter à l'entreprise que l'on essaie de rejoindre,
  - . réunir autant d'information que possible avant l'entretien,
  - . faire des simulations aussi réalistes que possible.

## Le « burn-out », une situation de plus en plus fréquente ?

Je voudrais élargir le sujet en vous parlant d'une situation de plus en plus fréquente, que nous rencontrons pratiquement chez presque 50 % des personnes qui viennent nous voir aujourd'hui : à un moment ou à un autre, elles ont traversé un burn-out. C'est un phénomène relativement nouveau, qui n'existe pas lorsque j'ai commencé chez ACTE il y a 8 ans, et que je n'ai jamais rencontré dans ma vie professionnelle. On en parle beaucoup, et je vais essayer de le décrire pour bien le comprendre.

### Le syndrome d'épuisement professionnel

Traduit en français par syndrome d'épuisement professionnel, ce phénomène s'apparente à une chandelle qui s'éteint petit à petit car elle n'a plus de carburant, d'où l'expression "burn-out" qui évoque extrêmement bien l'épuisement des ressources de cette flamme de vie qui s'éteint progressivement. Je m'appuie sur le travail fait avec un psychologue qui a lui-même étudié le sujet.

Le "burn-out" est un syndrome à trois dimensions :

- épuisement émotionnel, physique et psychique (les gens sont très déstabilisés, énervement, pleurs, colère...),
- cynisme vis-à-vis du travail : les personnes se détachent de leur intérêt au travail,
- diminution radicale de l'accomplissement personnel au travail, illustration significative du burn-out qui amène à se demander : « mais qu'est-ce que je fais ? ».

En voici les symptômes :

- sentiment de perte de contrôle, irritabilité ou manque d'émotions,
- troubles du sommeil, douleurs de dos, prise ou perte de poids, nausées, révélateurs d'un mal être psychique qui va se transformer en psychosomatique,
- pertes de concentration, oubli, erreurs, difficultés à décider,
- repli sur soi, isolement, comportements addictifs (alcool, tabac, drogues),
- désengagement progressif du groupe dans lequel vous êtes.

Tous ces symptômes démontrent une situation de déséquilibre pour l'individu qui ne dispose plus des ressources nécessaires pour faire face aux difficultés (bougie qui s'éteint).

## Les causes possibles

Certaines sont relativement identifiables :

- l'intensité du travail, la charge à réaliser considérée comme impossible (J'insiste sur « considérée comme impossible ». Souvenez vous de l'époque où vous avez préparé des examens, ou commencé votre vie active : vous avez tous travaillé beaucoup, vous avez tous eu des challenges ; vous n'êtes pas tombé en burn-out. Pourquoi ? Parce que vous étiez dans une dynamique pour réussir quelque chose et vaincre des obstacles. Le burn-out survient lorsqu'on dit « la montagne est trop haute, je n'y arriverai pas », cette espèce de tsunami qui vous emporte et rend le défi impossible.),
- les relations habituellement normales devenues difficiles, avec des violences verbales ou physiques, des conflits avec clients, hiérarchie ou collègues,
- le manque d'autonomie et de marge de manœuvre, dans des organisations devenues complexes,
- l'impression de faire un travail inutile,
- l'insécurité de la situation de travail (contrats courts, restructurations),
- les fragilités personnelles, les difficultés rencontrées dans la vie privée,
- le « workaholisme » qui consiste à se jeter dans le travail pour combler un manque.

D'autres facteurs sont devenus importants :

- Tout va beaucoup plus vite. Lorsque j'ai commencé à travailler, j'envoyais une lettre, il fallait le temps qu'elle soit reçue, que la réponse soit dictée, tapée, envoyée, ce qui laissait le temps à la réflexion. Aujourd'hui la communication va beaucoup plus vite, vous avez 2 minutes pour prendre une décision.
- Il faut constater aussi qu'en moyenne, le nombre d'heures travaillées diminue (RTT, ponts...). Tout le monde est content d'avoir le vendredi, mais il faut faire le travail en moins de temps, d'où une pression plus grande. Les anglo-saxons ont beaucoup moins de ponts, mais ils rentrent chez eux à 18h.
- Les organisations sont de plus en plus complexes, du fait du nombre d'intervenants qu'il faut convaincre pour prendre la moindre décision, éventuellement dans des pays différents, d'où le sentiment de ne plus pouvoir contrôler les choses. Autrefois les relations étaient plus simples et les décisions plus rapides.

## Burn-out et dépression

Le burn-out a bien des aspects similaires à la dépression (épuisement, isolement, manque d'énergie et d'envie) mais il s'en distingue pourtant :

- il est spécifiquement lié au travail,
- le goût des choses est préservé dans les autres aspects de la vie,
- l'estime de soi et une certaine vitalité sont mieux conservées.

Dans sa forme extrême, le burn-out se traduit par un arrêt brutal du fonctionnement du cerveau qui se met en mode sauvegarde. Cela peut être extrêmement sévère. La personne peut, littéralement, s'effondrer. Le burn-out peut s'aggraver en dépression.

## Les grands principes d'un retour à l'emploi

Nous allons passer à des aspects plus gais. Tous les emplois ne mènent pas au burn-out, toutes les pertes d'emploi ne mènent pas forcément au chômage de longue durée, au contraire. J'ai essayé d'identifier les grands principes qui permettent un retour de l'emploi plus facile et plus rapide. Cela peut concerner certains de vos proches et permettra de les aider.

**- Reprendre confiance en soi.** Ce n'est pas parce que je suis sans emploi que je suis sans valeur. Pour inspirer confiance aux autres, il faut d'abord avoir repris confiance en soi.

**- Ne pas rester seul.** Le chômage isole socialement et psychologiquement ; la peur de demander de l'aide est le premier obstacle à vaincre. Trouver quelqu'un qui vous encourage à vous poser les bonnes questions (taper à la porte d'associations telles que ACTE), mais pas dans son entourage proche (risque de charge émotionnelle).

- **Savoir tourner la page.** Etape difficile : passer sur les regrets, mettre de côté les mauvais aspects et se souvenir des points positifs, regarder vers l'avant. Tant qu'on n'a pas tourné la page, on n'est pas en capacité de s'engager. Votre interlocuteur veut savoir ce que vous pouvez lui apporter, pas partager votre amertume.

- **Rester fidèle aux critères de réussite identifiés.** Renforcer ses points forts. Eviter de refaire les mêmes erreurs en voulant choisir un emploi pas fait pour soi (cf. exemples concrets plus bas).

- **Ne pas se précipiter.** Etudier chaque proposition posément. Il faut environ 9 mois pour retrouver un emploi. Qu'est ce qu'on attend de moi ? Faire une analyse objective par rapport à la réflexion sur soi-même. Ai-je les compétences, l'expérience et la personnalité requises pour ce job ?

- **Travailler sa communication.** Ne pas chercher à se vendre, mais parler avec passion de ce que l'on aime. Si cela correspond à ce que votre interlocuteur attend, vous aurez le job. Se préparer à répondre aux questions difficiles.

- « **Labourer son champ** ». Ne pas dévier de son projet à la première difficulté. Ne pas abandonner, faute d'avoir des réponses. Reprendre son téléphone, reprendre des rendez-vous, labourer son champ dans un sens et dans l'autre, et cela finit par payer. Retrouver du travail prend du temps. Le facteur chance joue aussi... un emploi non disponible à un moment peut l'être 3 semaines plus tard.

## Des exemples vécus lors d'accompagnements

Je vais maintenant partager avec vous quelques exemples vécus lors d'accompagnements de personnes avec différents profils, pour lesquelles j'ai de l'admiration.

### Changer de direction de façon radicale

Un homme ayant un diplôme d'ingénieur, 7 ans de séminaire et qui s'est reconvertis dans un poste de logistique dans un groupe de luxe. Il a fallu :

- . se réinsérer dans une vie laïque,
- . mettre en avant ses compétences techniques acquises avant son entrée au séminaire,
- . valoriser ses compétences humaines,
- . apprendre le langage de l'entreprise,
- . comprendre qu'être au service des autres et vivre en cohérence avec ses valeurs peut se faire partout, même dans un groupe de luxe.

### Reprendre goût à ce que l'on fait

Une femme notaire salariée avec 15 ans d'expérience ayant fait un burn-out sévère, ne voulant plus entendre parler du monde notarial.

Après avoir identifié les raisons des difficultés rencontrées, dues aux conditions dans lesquelles elle exerçait son travail, avec une pression importante, elle a pu dépasser le rejet initial, accepter que cette fonction est bien celle qui lui convient et choisir avec soin un nouvel environnement plus adapté.

Elle est actuellement notaire salariée dans une autre étude et heureuse dans son travail.

### Retrouver confiance en ses capacités

Une femme consultante systèmes RH. Poste de RH à forte pression, ayant fait un burn-out sévère. Après une longue pause, le bilan de compétences lui a permis de :

- . tourner la page, de mettre en avant les succès,
- . comprendre les difficultés (situations hiérarchiques), identifier les situations à risque (conflits, implication personnelle excessive),
- . apprendre à valoriser ses compétences dans un rôle de conseil, à donner des orientations sans être au cœur de la mêlée.

## Exploiter ses compétences autrement

---

Une jeune femme ayant fait une Ecole de commerce, consultante dans un gros cabinet parisien avec une grosse pression, qui travaillait dans l'Archevêché.  
Elle est aujourd'hui professeur d'économie – gestion, car elle a pu identifier son goût de transmettre et de faire progresser.  
Elle a retrouvé un meilleur équilibre professionnel et familial.  
Un conseil pour ceux qui souhaitent enseigner : aller passer une semaine dans une classe (pas seulement une journée).

## S'accepter tel que l'on est

---

Un banquier, devenu entrepreneur, est redevenu banquier.

Il fallait d'abord :

- . comprendre pourquoi le métier d'entrepreneur ne lui convenait pas : trop de pression quotidienne,
- . identifier pourquoi il avait fait ce virage (envie de voir autre chose),
- . faire le deuil d'une tentative malheureuse,
- . identifier ses points forts,
- . reconnaître l'importance d'un environnement structuré par rapport à la solitude de l'entrepreneur.

## Poursuivre sa passion

---

Une jeune femme passionnée de diététique ayant une compassion naturelle pour le grand âge, est devenue diététicienne dans une maison de retraite.

Elle avait identifié un vrai besoin pour les personnes âgées (manger correctement est essentiel, pour le bien-être et pour le moral) mais il fallait convaincre les opérateurs de s'en préoccuper (budget pourtant modeste).

C'était un vrai challenge pour elle. Elle a mis toute son énergie pour se faire accepter.

## Une expérience personnelle marquante

J'ai bien connu un homme qui :

- a perdu son travail à 55 ans,
- n'a jamais pu retrouver quelque chose à la hauteur de ses attentes,
- a traversé seul l'épreuve sans pouvoir ou vouloir se faire aider,
- s'est senti dévalorisé personnellement et isolé socialement,
- n'a pas trouvé d'opportunités pour mettre bénévolement ses talents au service des autres,
- s'est retrouvé, humiliation supplémentaire, en retraite forcée et non choisie,
- est décédé quelques années plus tard de maladie.

Cet homme, c'était mon père !

*Voilà une des raisons pour lesquelles je suis fortement engagé avec ACTE.*

*Voilà pourquoi je sais combien l'épreuve du chômage peut être traumatisante.*

*Voilà aussi pourquoi je sais qu'on peut la traverser avec succès.*

*Voilà enfin pourquoi nous pouvons tous, à notre manière, y contribuer.*



## Contexte

La question de l'accompagnement en fin de vie ne date pas d'hier ! Au 18ème siècle en France, les Hôtels Dieu s'occupaient déjà des mourants. Dans les pays anglosaxons dans les années 1960-70, on assiste aux mouvements des offices. En 1967, Cicely Saunders, infirmière, travailleuse sociale devenue médecin, fonde ainsi le St. Christopher's Hospice de Londres au sein duquel la douleur est prise en charge, avec un accompagnement de la souffrance chez les personnes atteintes de cancer. Aux Etats-Unis, Elisabeth Kubler-Ross, psychiatre, publie en 1969 un ouvrage relatif aux réactions psychologiques des malades en fin de vie, en évoquant notamment les émotions ressenties au moment du deuil (dénial, colère, marchandage, dépression, acceptation). En France, suite à la dénonciation des pratiques euthanasiques par le Père Verspieren, est créé en 1983 le Comité Consultatif National d'Ethique Médicale.

## Définition

Les soins palliatifs sont ainsi définis en 2002 par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) :

### Soins palliatifs

« Les soins palliatifs cherchent à améliorer la qualité de vie des patients et de leur famille, face aux conséquences d'une maladie, potentiellement mortelle, par la prévention et le soulagement de la souffrance, identifiée précocement et évaluée avec précision, ainsi que le traitement de la douleur et des autres problèmes physiques, psychologiques et spirituels qui lui sont liés »

Différente de la démarche classique de médecine qui prend en charge uniquement une pathologie organique, cette approche globale de soin s'intéresse à toutes les dimensions de la personne malade.

Elle se fixe pour objectifs de :

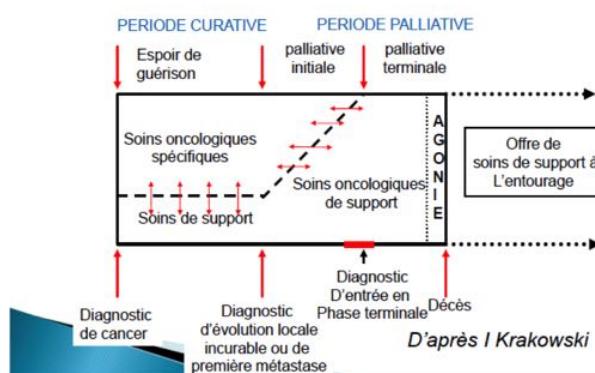
- soulager les douleurs physiques et les autres symptômes sans négliger la souffrance psychologique, sociale et spirituelle,
- accompagner le patient et ses proches, jusqu'au décès et après.

Elle s'appuie pour cela sur des valeurs :

- prise en compte de la dignité de la personne malade,
- reconnaissance du patient comme sujet vivant jusqu'au décès,
- travail d'équipe, en interdisciplinarité (médecin, aide-soignante, assistante sociale, femme de ménage, psychologue, famille...)

Ce sont des notions qui font partie de l'approche palliative de la personne malade et de son entourage.

### Continuité et globalité des soins en palliatif



Les soins palliatifs sont une continuité dans les soins et peuvent intervenir à différents temps de la maladie grave, sans pour autant être à la phase terminale de la maladie. Ils interviennent dès le début d'une maladie grave en commençant par les soins de support qui apportent un confort au malade. Ces derniers sont présents même lorsque le traitement est d'ordre curatif : ils agissent alors sur les symptômes inconfortables. Au fur et à mesure que la maladie évolue et qu'il n'y a pas d'espérance de guérison, les soins de support augmentent et les curatifs disparaissent. Ces soins palliatifs peuvent aussi concerner les pathologies chroniques.

## Cadre législatif

Quatre lois relatives aux droits des malades ont été importantes. Elles sont complétées par une circulaire et une loi spécifique.

### Loi du 9 juin 1999, « loi KOUCHNER »



*« Les soins palliatifs sont des soins actifs dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave évolutive ou terminale. Leur objectif est de soulager les douleurs physiques ainsi que les autres symptômes et de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle ».*

Cette loi instaure le droit d'accès aux soins palliatifs pour toute personne en fin de vie, même si concrètement nous n'en sommes pas encore là en France (un seul centre par département, un nombre de lits insuffisant). Elle associe au droit pour les malades les devoirs pour les soignants, introduit le refus thérapeutique (« la personne malade peut s'opposer à toute investigation ou thérapeutique »), officialise le rôle des bénévoles et crée le congé d'accompagnement pour les proches.

### Circulaire du 22 mars 2000 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie

Elle définit la contribution du fond d'action sanitaire et social de la caisse pour le maintien au domicile des personnes en fin de vie, sous forme d'aide financière allouée lors de l'intervention des réseaux de soins palliatifs ou de l'HAD (Hospitalisation A Domicile).

Cette circulaire aborde aussi la question de la dotation pour formation des bénévoles. Les enveloppes budgétaires sont limitées mais cela représente une évolution importante dans la prise en charge des malades en fin de vie.

### Loi du 4 mars 2002, dite « loi KOUCHNER II »

Cette loi va plus loin dans les droits des malades :

- respect de la vie privée et secret des informations (plus il y a de personnes qui gravitent autour d'une personne malade, plus les risques sont élevés),
- droit à l'information sur les investigations, traitements ou actions de prévention,
- droit à être tenu dans l'ignorance (sauf risque de contamination de tiers, comme par exemple avec le sida),
- introduction de la personne de confiance (personne qui sera consultée au cas où le patient serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin),
- droit de consulter son dossier médical (toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé),
- nécessité de donner tous les moyens pour une vie digne jusqu'à la mort.

### Loi du 22 avril 2005, « loi LEONETTI »

Il est toujours question des droits des malades et fin de vie, mais de nouveaux points sont abordés :

- obstination déraisonnable,
- balance bénéfice / risque (« Les actes de prévention, d'investigation ou de soins ne doivent pas, en l'état des connaissances médicales, lui faire courir de risques disproportionnés par rapport au bénéfice escompté »),
- réaffirmation du refus thérapeutique,
- principe du double effet.

Elle traite aussi de la situation du malade qui n'est pas en mesure d'exprimer sa volonté :

- directives anticipées (les souhaits de la personne relatifs à sa fin de vie concernant les conditions de la limitation ou l'arrêt de traitement),
- personne de confiance (prévaut sur tout autre avis non médical, à l'exclusion des directives anticipées, dans les décisions d'investigation, d'intervention ou de traitement prises par le médecin),
- procédure collégiale.

## Loi du 5 mars 2007 relative au mandat de protection futur

Cette évolution de la loi vis-à-vis de la personne malade, introduit, dans un souci de protection, le mandat de protection futur. Elle a pour objectif de vous permettre d'organiser à l'avance votre propre protection ou celle de votre enfant souffrant de maladie ou d'handicap en choisissant la personne qui sera chargée de s'occuper de vous et de vos affaires le jour où vous ne pourrez plus le faire vous-même, en raison de votre âge ou de votre état de santé. Elle évite ainsi le recours à une mesure judiciaire de curatelle ou de tutelle. Cette protection peut concerner vos biens et votre personne, ou seulement l'un des deux.

**Le mandat notarié** permet de confier au mandataire des pouvoirs étendus puisque celui-ci pourra faire des actes importants sur le patrimoine, comme par exemple, la vente d'une maison. **Le mandat sous seing privé** produit des effets plus limités : le mandataire pourra prendre les décisions nécessaires à la bonne gestion du patrimoine (par exemple, gérer les revenus ou passer un bail) mais il ne pourra pas vendre ou céder des biens. Tant que le mandat n'est pas mis en œuvre, chaque partie peut y renoncer. Vous pouvez le modifier vous-même ou le révoquer ; tout mandataire ou toute personne chargée du contrôle du mandat peut renoncer à sa mission. Une fois le mandat mis en œuvre, vous ne pouvez plus le révoquer. Mais vous pouvez demander au juge des tutelles de se prononcer dès lors que vous en contestez la mise en œuvre ou les conditions d'exécution.

## Loi 2016 : « loi LEONETTI-CLAEYS »

Elle insiste sur certains points, notamment :

- hydratation et nutrition artificielle considérées comme traitements à part entière,
- possibilité de sédation profonde et continue jusqu'au décès, dans certaines conditions bien précisées par le cadre de la loi,
- pour une personne hors d'état d'exprimer sa volonté, aucune intervention ou investigation réalisée, sauf urgence ou impossibilité, sans que la personne de confiance, ou la famille, ou à défaut, un de ses proches ait été consulté (idem pour la limitation ou l'arrêt de traitement),
- directives anticipées qui s'imposent au médecin (plus seulement consultatives).

## L'obstination déraisonnable

Dans ces différentes lois, il est question de non obstination déraisonnable :



*« Les actes peuvent être suspendus ou non entrepris lorsqu'ils apparaissent inutiles, disproportionnés ou n'ayant d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie, conformément à la volonté du patient et, si ce dernier est hors d'état d'exprimer sa volonté, à l'issue d'une procédure collégiale définie par voie réglementaire. Dans ce cas, le médecin sauvegarde la dignité du mourant et assure la qualité de sa vie »*

En 2016, la nutrition artificielle et l'hydratation artificielle constituent des traitements qui peuvent être arrêtés.

Lorsqu'une personne décide de limiter ou d'arrêter un traitement, le médecin respecte sa volonté après l'avoir informé des conséquences de son choix.

Lorsqu'une personne en phase avancée d'une affection grave et incurable est hors d'état d'exprimer sa volonté, le médecin peut décider de ne pas entreprendre, de limiter ou d'arrêter tout traitement qui semble inutile, disproportionné ou prolongeant artificiellement la vie, après avoir respecté la procédure collégiale et consulté les directives anticipées, la personne de confiance ou à défaut la famille ou les proches.

## Le principe du double effet

Ce principe, abordé dans les lois mentionnées ci-dessus, remonte à St Thomas d'Aquin au 13ème siècle, à propos de la légitime défense.

Une action suivie de deux effets, l'un bon, l'autre mauvais, est moralement admissible si elle répond à plusieurs critères :

- l'action est entreprise avec seulement l'intention du bon effet, non du mauvais effet, même si celui-ci constitue un risque prévisible,
- le mauvais effet ne doit pas être intentionnel ou approuvé mais simplement possible,
- l'acte mauvais n'est pas le moyen d'atteindre le bon effet.

Pour exemple, chez un patient en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, dans le cadre d'une incapacité à soulager la souffrance, le traitement utilisé peut avoir pour effet secondaire d'abréger sa vie. Mais dans cette situation, trois conditions sont à respecter :

- la proportionnalité (rapport bénéfice /risque acceptable),
- la non conditionnalité (l'effet positif ne découle pas de l'effet négatif),
- le principe d'intentionnalité (effet moralement bon, intentionnel, entraînant un effet moralement mauvais, indirect).

## La procédure collégiale

Il existe 3 situations où le médecin doit faire appel à une procédure collégiale :

- **projet de LAT** (Limitation et Arrêt de Traitements) chez une personne en fin de vie hors d'état d'exprimer sa volonté,
- **refus d'appliquer les directives anticipées** jugées inappropriées ou non conformes,
- **projet de sédation** profonde et continue maintenue jusqu'au décès.

Dans le cas d'un patient en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable et **hors d'état d'exprimer sa volonté**, la décision **de limiter ou d'arrêter un traitement inutile**, disproportionné ou n'ayant d'autre objet que la seule prolongation artificielle de la vie, peut être prise **après consultation des directives anticipées** puis de la personne de confiance, la famille ou, à défaut, un de ses proches.

Le médecin recueille l'avis des membres présents de l'équipe de soins et celui d'au moins un médecin appelé en qualité de consultant, avec lequel il n'existe aucun lien de nature hiérarchique.

La décision, motivée, est inscrite dans le dossier médical.

## Les directives anticipées

Rédigées par le patient, elles concernent toute personne majeure et sont relatives aux volontés de fin de vie, en matière de conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'acte médicaux.

**Elles s'imposent aux médecins** sauf en cas d'urgence vitale (le temps nécessaire à une évaluation complète de la situation) et lorsque les directives anticipées apparaissent inappropriées ou non conformes à la situation médicale.

La décision de refus d'application des directives anticipées à l'issue d'une procédure collégiale est portée à la connaissance de la personne de confiance ou à défaut de la famille ou des proches.

## Quand peut-on les écrire ?

Leur rédaction n'est pas obligatoire, c'est un acte libre. Elles peuvent être rédigées à tout moment. Elles concernent ainsi deux situations bien différentes : tout autant la personne atteinte d'une maladie grave que la personne non malade. Elles peuvent être écrites n'importe quand, peuvent être modifiées ou annulées à tout moment et n'ont pas de limite de temps.

## Comment les rédiger ?

Elles peuvent être écrites avec des mots tout simples, sur papier libre daté et signé ou en s'appuyant sur le modèle disponible sur le site de la Haute Autorité de la Santé ou sur celui du gouvernement (« directives anticipées.gouv.fr »).

Il est possible de se faire aider en parlant à son médecin et en discutant avec la personne de confiance qui peut vous assister dans cette démarche.

Les personnes sous tutelle peuvent rédiger leurs directives anticipées avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille.

## Quoi écrire ?

C'est une sorte de testament de vie... pour le cas où vous ne seriez plus en mesure d'exprimer votre volonté. Il s'agit de préciser vos souhaits pour la poursuite, l'arrêt ou le refus de traitements ou d'actes médicaux visant au maintien artificiel de la vie sans possibilité de récupération. Vous pouvez aussi mentionner votre point de vue sur la sédation profonde et continue jusqu'au décès.

Parfois les directives anticipées sont très précises, particulièrement lorsque la personne est en situation de maladie. Tout peut être abordé : assistance respiratoire, réanimation cardiorespiratoire, alimentation et/ou hydratation artificielles, dialyse... Il s'agit de mentionner ce que vous souhaiteriez : être soulagé de la douleur, ne pas être angoissé, ne pas être essoufflé, ne pas être branché à des machines...

Il peut être utile de mentionner vos attentes et vos craintes vis-à-vis de certains traitements, votre situation personnelle, vos souhaits et vos croyances de nature non médicale.

## Où les conserver ?

Ce peut être : dans votre dossier médical partagé, chez votre médecin traitant, auprès de votre personne de confiance. Vous pouvez en parler à vos proches en leur signalant leur existence et le lieu où elles seront consultables.

## Leur importance

Ces directives sont importantes car, autour de la personne en fin de vie, les demandes sont plus souvent liées à la souffrance de la personne qui accompagne. C'est difficile pour des proches d'accompagner ceux qu'on aime : on n'est pas toujours dans une bonne distance pour pouvoir témoigner de ce que la personne malade souhaiterait.

## La personne de confiance

Elle est désignée par le patient, l'accompagne dans ses démarches et assiste aux rendez-vous médicaux, est consultée par les médecins pour rendre compte des volontés du patient si celui-ci n'est pas en mesure d'exprimer sa volonté. Son avis prévaut sur celui des membres de la famille et des proches. Ce n'est pas nécessairement la même personne que la personne à prévenir (sauf si le patient en a décidé autrement).

Le médecin n'est pas délivré de son secret professionnel vis à vis de cette personne de confiance, sauf si vous en avez décidé autrement. Elle n'est pas tenue informée de tout, mais uniquement de ce dont vous souhaitez l'informer.

La personne de confiance ne décide pas à votre place : elle témoigne de qui vous êtes et de votre volonté si elle la connaît. Ce doit donc être quelqu'un qui vous connaît bien et en qui vous avez confiance. Elle doit faire preuve de confidentialité et de compréhension pour transmettre vos souhaits de façon fidèle. Ce n'est pas simple pour elle de vous assister dans cette démarche mais cela est facilité lorsqu'elle porte les mêmes convictions que vous au sujet de cette période de la vie.

La personne de confiance doit consentir à ce choix et être désignée par écrit, sur papier libre ou formulaire avec un exemplaire remis à chacun. Il faut en informer les proches et/ou le médecin traitant. Ses nom, prénom et coordonnées doivent être indiquées sur le document des directives anticipées. Il n'y a pas de durée de validité à cette décision qui est révocable à tout moment.



« La recherche, par des moyens médicamenteux, d'une diminution de la vigilance pouvant aller jusqu'à la perte de conscience, dans le but de diminuer ou de faire disparaître la perception d'une situation vécue comme insupportable par le patient, alors que tous les moyens disponibles et adaptés à cette situation ont pu lui être proposés et/ou mis en œuvre sans permettre d'obtenir le soulagement escompté par le patient. »

Cette définition désigne la sédation simple, légère, avec des produits à dosage très faible. Dans ce cas, la sédation est réversible et stoppe quand on arrête les produits. Il arrive de mettre en place une sédation juste pour une nuit, ou sur une période plus longue (mais pas nécessairement en période de toute fin de vie) face à des symptômes inconfortables.

Elle est indiquée en situation d'urgence dans des complications à risque vital immédiat mais également, après concertation collégiale, dans les situations de symptômes réfractaires (symptômes de perception insupportable résistant à tous les traitements mis en place).

La loi évoque aussi la possibilité de la **sédation profonde et continue jusqu'au décès** sur demande du patient, pour lui éviter de souffrir et de subir une obstination déraisonnable. Cette sédation profonde, associée à une analgésie (traitement de la douleur) et à l'arrêt des traitements de maintien en vie (hydratation, alimentation...), signifie une altération de la conscience maintenue jusqu'au décès. Elle n'est mise en œuvre qu'après procédure collégiale afin de vérifier le respect des conditions.

Trois situations différentes peuvent se présenter :

- **à la demande du patient** atteint d'une maladie grave et incurable,
  - avec pronostic vital engagé à court terme (quelques heures à quelques jours), présentant une souffrance réfractaire,
  - avec demande d'arrêt d'un traitement de maintien en vie engageant son pronostic vital à court terme et susceptible d'entraîner une souffrance insupportable (exemple : demande d'arrêt d'une ventilation mécanique).
- **pour un patient hors d'état d'exprimer sa volonté** avec décision médicale d'arrêt d'un traitement de maintien en vie engendrant un pronostic vital engagé à court terme.

En dehors de ces situations, si le patient souffre de symptômes réfractaires, il peut bénéficier d'une sédation proportionnée telle que précédemment citée.

## Conclusion

Tous ces éléments permettent d'apporter une réflexion sur ce que pourront être nos choix dans nos derniers instants et nous permettent de réfléchir sur ce que nous voulons ou ce que nous ne voulons pas, tout en sachant que cela pourra être entendu et respecté.

**Jean Bernard :** " Ajouter de la vie aux jours lorsqu'on ne peut pas ajouter des jours à la vie "

## Bibliographie

- « Soins palliatifs, éthique et fin de vie : une aide pour la réflexion et la pratique à l'usage des soignants » de Régis Aubry et Marie-Claude Daydé aux éditions Lamarre (2017)
- « La sédation en questions » de la revue « Jusqu'à la mort accompagner la vie » N°124 aux éditions PUG (mars 2016)
- « Directives anticipées : spiritualité, subjectivité, temporalité » de Dominique Jacquemin et Guy Jobin aux éditions Sauramps Médical - (2019)
- Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs : <http://www.sfap.org>
- Haute Autorité de la Santé : <https://www.has-sante.fr>
- Centre national « Fin de vie Soins Palliatifs » : <https://www.parlons-fin-de-vie>

# EN PRISON : DU RELÈVEMENT À LA RÉINSERTION ?



Les Français chérissent la liberté comme la valeur suprême de la République ; pourtant la République a le pouvoir d'en priver ceux qui transgessent ses lois. Depuis l'abolition de la peine de mort en 1981, la prison est considérée par beaucoup comme la sanction « par excellence » des crimes de sang et de mœurs, mais aussi de délits moins graves. Les murs des prisons sont souvent présentés - et perçus - comme les meilleurs remparts contre les criminels et les délinquants. Au 1er avril 2019, un nouveau record historique a été battu, avec un total de 71 828 personnes détenues dans les prisons françaises, soit une augmentation de 28% en 15 ans. La surpopulation et les conditions de détention indignes dans certaines prisons sont régulièrement dénoncées par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, et par les ONG de défense des droits humains. Pourtant, les chiffres de la récidive mettent en doute l'efficacité dissuasive de la détention. Bon nombre d'acteurs judiciaires, pénitentiaires, politiques, associatifs, s'interrogent de plus en plus sur la politique sécuritaire du « tout carcéral » qui prévaut en France. Ils préconisent de recourir davantage aux peines alternatives en milieu ouvert qui favorisent la réinsertion. Nos voisins allemands, danois et néerlandais ont ainsi obtenu des résultats probants et ferment des prisons. La réforme de la loi pénale de 2014 va dans ce sens, mais son application a encore du mal à entrer dans les faits. Début 2019, de nouveaux textes viennent de préciser certaines modalités d'application.

Cette photographie du paysage carcéral actuel, m'amène à formuler six grands questionnements qui sous-tendront mon propos. Je les soumets dès maintenant à votre réflexion, en prévision des échanges que nous aurons tout à l'heure :

1. Quels regards portons-nous, individuellement et collectivement, sur la prison et sur les personnes détenues ?
2. Quels peuvent être l'utilité et le sens d'une peine de privation de liberté pour un condamné, pour sa (ses) victime(s), pour la société ?
3. Comment les personnes incarcérées peuvent-elles se relever, s'amender, se reconstruire et préparer leur réinsertion ?
4. Que penser des peines alternatives à la prison ?
5. Quel est aujourd'hui l'avenir d'un sortant de prison dans notre société ?
6. Quels rôles peuvent jouer les aumôneries et les communautés chrétiennes pour l'accompagnement et la réinsertion des personnes détenues ?

Ces questions sont vastes et difficiles. Elles interrogent à la fois le simple citoyen, les responsables politiques, les acteurs du monde judiciaire et pénitentiaire, les ONG et associations d'aide aux victimes et aux prisonniers, et aussi les Églises.

Pour ma part, je précise que je ne suis ni juriste, ni criminologue, ni expert judiciaire : je vais m'exprimer en tant qu'ancien aumônier de prison. J'ai fait partie pendant 8 ans (2009-2017) de l'aumônerie catholique du Centre pénitentiaire de Toulouse-Seysses, en tant que bénévole, où j'ai accompagné des personnes en détention provisoire ou définitive. Je précise que je ne suis pas prêtre, ni religieux : je suis laïc, marié, père de 3 enfants, et grand-père. Actuellement, les deux tiers des aumôniers catholiques sont des laïcs, hommes et femmes. J'ai pris cet engagement inattendu au début de ma retraite, à la suite d'un concours de circonstances et de rencontres qui m'ont conduit à discerner un appel. Mon expérience personnelle est naturellement partielle, mais j'ai pu l'enrichir auprès des autres aumôniers, lors des rencontres de notre équipe locale et de sessions de formation régionales et nationales. J'ai aussi beaucoup appris lors d'échanges avec d'autres intervenants pénitentiaires sur le terrain : surveillants, psychologues, conseillers d'insertion et de probation, travailleurs sociaux...

Je vous propose d'aborder successivement trois grands thèmes :

**1<sup>er</sup> thème : A quoi sert la prison ?** Nous interrogerons le code pénal pour connaître les objectifs que la société assigne à la peine de privation de liberté.

**2<sup>ème</sup> thème : L'épreuve carcérale.** J'essaierai de vous partager ce que j'ai pu apprendre au contact des personnes détenues. Je le ferai dans le respect de la confidentialité que je leur dois.

**3<sup>ème</sup> thème : Du relèvement à la réinsertion.** Nous essaierons de voir si - et comment - l'épreuve de la détention peut devenir un chemin de relèvement, de réhabilitation et de réinsertion.

## A quoi sert la prison ?

Il n'est pas facile de répondre à cette question. En 1975, le philosophe Michel Foucault avait tenté de le faire dans un essai historique, devenu célèbre, sur « *la naissance de la prison* ». Il l'avait intitulé « *Surveiller et punir* »<sup>1</sup> car ces deux verbes résumaient, selon lui, ce que la société de l'époque attendait du système carcéral. Un autre philosophe, Paul Ricoeur, voyait dans la prison : « *une détestable solution dont on ne peut pas faire l'économie.* » Quant à Robert Badinter, ancien ministre de la Justice, il déclara un jour : « *Plus vous entassez les gens dans les prisons, plus vous augmentez l'insécurité de demain. Le traitement carcéral nourrit le mal, plus qu'il ne le guérit.* » Essayons de voir ce qu'en dit aujourd'hui notre société à travers son code pénal.

**La dernière loi pénale du 15 août 2014** a reformulé les définitions antérieures de la peine de prison dans les termes suivants (article 130-1 du code pénal) :



« *Afin d'assurer la protection de la société, de prévenir la commission de nouvelles infractions et de restaurer l'équilibre social, dans le respect des intérêts de la victime, la peine a pour fonctions : 1° de sanctionner l'auteur de l'infraction, 2° de favoriser son amendement, son insertion ou sa réinsertion* »

De cette formulation un peu complexe, on retiendra que la peine de prison vise cinq objectifs, qui dépassent les seuls « surveiller et punir » de Foucault. Je les reprends dans l'ordre du texte :

1. **protéger la société** des délinquants dangereux,
2. **prévenir la récidive**,
3. **réparer les torts causés** aux victimes et à la société,
4. **sanctionner l'auteur de l'infraction**,
5. **préparer sa réinsertion** sociale.

**Les objectifs de « protection de la société et de prévention de la récidive »** sont énoncés en premier. Cela traduit la demande forte de la société en matière de sécurité et de « tolérance zéro » vis-à-vis des délinquants. Beaucoup de Français sont persuadés que la prison est la seule solution efficace pour les protéger et rendre justice aux victimes. Mais nous verrons que les choses sont moins évidentes et simples qu'il n'y paraît.

**Les objectifs de « sanction » et de « réparation »** sont plus difficiles à appréhender. Pour beaucoup de gens, ils se confondent : « réparer » le mal subi consiste à « punir » celui qui l'a commis. Le vocabulaire traduit bien cette vision : le mot « peine » est synonyme de « douleur » ; le lieu où on l'exécute est qualifié de « pénitentiaire », mot qui dérive du terme chrétien de « pénitence ». Il va de soi que les condamnés aillent en prison pour « payer » par une souffrance celle qu'ils ont infligée à leurs victimes. L'antique « loi du talion » imprègne encore les esprits : « œil pour œil, dent pour dent ». Mais le droit pénal moderne est heureusement là pour se substituer à la pratique archaïque de la vengeance privée : il est interdit de « se faire justice soi-même ».

Tout notre système judiciaire est fondé sur les principes de la justice dite « rétributive ». Elle consiste à recherche une juste correspondance entre l'infraction commise et la peine prononcée, selon une logique « comptable ». La loi républicaine « tarifie » les peines de prison en fonction des préjudices causés. Mais cette légalisation de la peine n'empêche pas que la privation de liberté soit - de fait - une forme de violence, qui peut nous interroger. Quelle correspondance « juste » peut-il exister entre la violence « illégitime » d'un criminel et la violence « légitime » de la justice pénale ? Une peine d'enfermement suffit-elle vraiment à « réparer » tout ce qui a été dégradé humainement et socialement, par le crime ou le délit, d'abord chez la victime, bien entendu, mais aussi chez le coupable ? Peut-on se contenter d'une logique purement « punitive » pour rendre justice aux victimes et préparer la réinsertion du condamné ? On voit bien que derrière cette question initiale de « l'utilité » de la peine de prison, se pose en fait la question du « sens » de cette peine, tant pour les condamnés que pour les victimes. En effet, ils ont au moins en commun d'avoir à se reconstruire et à dépasser le mal subi et commis. Nous reviendrons sur ces questions difficiles au fil de mon propos. J'évoquerai aussi, à la fin, les perspectives innovantes de la « justice restaurative » qui a été introduite dans la loi pénale de 2014.

1. Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, 1975.

**L'objectif de « préparation de la réinsertion »** est énoncé en dernier. C'est pourtant l'enjeu majeur pour « prévenir la récidive » et « restaurer l'équilibre social ». On note que le législateur parle à la fois d'« insertion » et de « **ré**-insertion ». Cela traduit le fait que bon nombre de personnes détenues n'ont jamais été insérées socialement, en raison de problèmes familiaux et éducatifs, du chômage, de la précarité, de l'exclusion... Ces personnes relèvent donc de démarches d'éducation, de formation et d'accompagnement particulièrement lourdes. De plus, certains prisonniers souffrent d'addictions (alcool, drogue...) ou de troubles psychiatriques qui nécessitent des soins spécifiques. En 2010, un rapport parlementaire estimait qu'un détenu sur dix était atteint de « *troubles mentaux graves, tels que la peine ne peut revêtir pour eux aucun sens.* » Les rapporteurs précisait que : « *Le milieu carcéral peut aggraver les pathologies, quand il ne les suscite pas.* » Depuis 2012, les personnes les plus atteintes sont suivies dans 9 petites unités pénitentiaires implantées au sein des grands hôpitaux régionaux : les UHSA (Unité hospitalières de soins adaptés) ; mais les autres sont suivis en prison.

Les cinq objectifs assignés par la loi aux peines de prison sont, on le voit, très ambitieux. Peuvent-ils être réellement atteints par le système pénitentiaire tel qu'il fonctionne aujourd'hui ? Pour tenter d'avoir quelques éléments de réponse à cette vaste et difficile question, je vous propose maintenant une immersion sur le terrain, derrière les murs... Ce sera mon deuxième thème : « L'épreuve carcérale ».

## L'épreuve carcérale

Au-delà des définitions juridiques du code pénal, les réalités de la prison sont d'abord celles que subissent au quotidien les hommes et les femmes « **incarcérés** ». Ce sinistre mot « **incarcération** » est déjà à lui seul tout un programme... Au cours des 8 années que j'ai passées comme aumônier au contact des prisonniers, j'ai appris peu à peu à connaître l'univers carcéral, ses codes et ses mœurs. Mais j'ai aussi compris rapidement que je ne pourrai jamais appréhender tout ce que vit et subit intimement une personne privée de liberté, au fil des jours, des mois, des années... La prison est un lieu à part, un « **espace-temps** » très singulier, aux périphéries de la société et de l'humanité.

Les aumôniers peuvent visiter toute personne qui en fait la demande, qu'elle soit croyante-pratiquante ou non. Ils font partie des rares intervenants autorisés à se rendre dans les cellules, dont ils détiennent la clef. Le « **centre pénitentiaire** » où j'intervenais comprend à la fois : une « **maison d'arrêt** » qui accueille les « **prévenus** » en « **détention préventive** » jusqu'à leur jugement ; un « **quartier de courtes peines** » inférieures à 3 ans ; et un « **quartier de semi-liberté** » pour des détenus qui se forment ou travaillent à l'extérieur et résident en prison. J'intervenais au quartier des hommes, mais il m'arrivait parfois de participer à l'animation de la messe dominicale pour les femmes. En maison d'arrêt, on peut rencontrer des personnes mises en examen pour tous types de crimes et de délits : le « **voleur de poules** » y côtoie le criminel dangereux... La cohabitation entre petits délinquants, criminels, tenants du grand banditisme, et adeptes de l'islamisme radical, pose de sérieux problèmes : on assimile depuis longtemps la prison à une « **école du crime** », et on y découvre aujourd'hui un « **terreau de la radicalisation** » ! En tout cas, tous les prévenus bénéficient de la « **présomption d'innocence** » jusqu'à leur condamnation définitive, mais cela n'empêche pas que leur détention « **provisoire** » puisse parfois se prolonger légalement jusqu'à 2 ans en matière correctionnelle et 4 ans en matière criminelle.

Lorsqu'on pénètre pour la première fois dans une prison, on fait **l'expérience du « choc carcéral »**. Ce que ressent le simple visiteur est évidemment sans commune mesure avec ce qu'éprouve le prévenu qui vient d'être incarcéré. C'est pour celui-ci un moment brutal où toute sa vie bascule pour une durée indéterminée. Du jour au lendemain, il est privé de sa liberté de mouvement et du gouvernement de sa vie ; il est séparé de ses proches ; il perd tous ses repères et éprouve, physiquement et mentalement, l'enfermement et l'isolement. Il subit aussi en permanence le regard de ses codétenus, des surveillants, et des caméras de surveillance. La promiscuité et le manque d'intimité sont difficiles à supporter ; le silence est rare, les bruits et les cris se prolongent tard dans la nuit. Les établissements récents sont certes dotés d'un minimum de commodités : chaque cellule dispose d'un cabinet de toilette avec douche et WC ; mais leur gigantisme et l'omniprésence des systèmes de sécurité en font des lieux particulièrement anxiogènes et déshumanisés. Pour avoir rencontré beaucoup de personnes vivant ce choc carcéral, j'ai pu mesurer à quel point ce moment était critique pour elles, et pouvait même exposer les plus fragiles à la tentation suicidaire. Selon une étude de l'INED (2009) : « *Un quart des suicides a lieu dans les deux mois qui suivent l'incarcération et la moitié dans les six premiers mois, (...) Les prévenus se suicident deux fois plus que les condamnés, tandis que le taux de suicide augmente avec la gravité de l'acte commis.* »

**Les détenus disent souffrir avant tout de la séparation de leur famille.** Ils s'inquiètent des bouleversements que leur emprisonnement soudain a pu provoquer sur la vie de leur conjoint et de leurs enfants, notamment sur le plan matériel. Si leur détention provisoire se prolonge, ils peuvent perdre leur emploi et parfois le logement familial. Leurs proches deviennent des victimes collatérales de leur incarcération et indirectement de leur infraction. Pourtant le conjoint et les enfants d'un délinquant ne sont pas des délinquants... L'inquiétude du détenu est accrue par l'absence ou les difficultés de communication. Lorsque le parloir lui est autorisé, les règles sont très contraignantes pour ses proches s'ils travaillent ou habitent au loin (parfois à l'autre bout de la France) ; un retard de quelques minutes peut entraîner son annulation. Les téléphones portables sont interdits et l'accès aux cabines téléphoniques est réglementé et coûteux. Le courrier est systématiquement contrôlé, hormis celui des avocats et des aumôniers. Le maintien du lien familial est pourtant reconnu comme un des piliers de la réinsertion. En prison, on rencontre aussi des « sans famille » : il y a certes des personnes qui vivaient déjà seules avant leur incarcération, mais il y a aussi celles dont les proches n'ont pas supporté leur détention et ont fini par interrompre ou rompre les relations conjugales, familiales, amicales...

**La gestion du temps et l'oisiveté sont aussi sources de problèmes et de mal-être.** Les possibilités de travail salarié en détention sont limitées par manque d'offres : sur l'ensemble de la France, 28,4% seulement des détenus ont pu travailler en 2017. Les possibilités internes de formation scolaire et professionnelle ne permettent pas non plus de répondre à toutes les demandes. Il en va de même pour les activités culturelles et sportives, malgré les efforts des associations de bénévoles habilitées à intervenir en détention. Lorsque rien ne lui est proposé, le détenu doit se contenter des 2 heures quotidiennes de promenade et passer les 22 heures restantes en cellule. Sa principale occupation est alors la télévision, s'il a les moyens d'en louer une, et s'il parvient à cogérer la télécommande avec son codétenu... Un certain nombre de prisonniers lisent beaucoup, ou découvrent la lecture. Certains se lancent dans l'écriture en tenant leur journal ; j'ai aussi rencontré d'authentiques écrivains et poètes. Mais beaucoup de temps est passé à gamberger, à broyer du noir allongé sur son lit, et surtout à « attendre » : attendre des nouvelles et des visites de ses proches ; attendre les convocations du juge, la visite de l'avocat, la date de son procès ; attendre qu'on vienne vous chercher pour la promenade ou une activité ; attendre un rendez-vous avec le conseiller d'insertion et de probation, l'assistante sociale, le psychologue, le médecin ; attendre la réponse à une demande de travail ou de formation...

**La violence est une autre réalité inhérente à l'incarcération.** La violence entre détenus peut aller des simples brimades, jusqu'aux agressions sexuelles et au meurtre, sans oublier le racket. Il y a aussi les agressions à caractère « punitif » contre les auteurs de crimes particulièrement odieux - tout se sait en prison ! Certains détenus n'osent plus sortir en promenade de peur d'être agressés<sup>2</sup>. On déplore également des violences commises par des détenus contre les surveillants et le personnel pénitentiaire<sup>3</sup>. Inversement, l'Office International des Prisons, association agissant pour le respect des droits humains en milieu carcéral et pour un moindre recours à l'emprisonnement, dénonce régulièrement des cas de maltraitance de la part d'agents pénitentiaires envers des détenus. Des prisonniers se font aussi violence à eux-mêmes, en se mutilant, ou en se suicidant : en 2018, il y a eu 103 suicides dans les prisons françaises. Cette violence multiforme et cette insécurité sont un étonnant paradoxe dans le cadre hyper-sécurisé d'une prison... Parmi les causes principales, il y a la cohabitation et la promiscuité en cellule, actuellement aggravées par la surpopulation de certains établissements : des cellules individuelles de 9 m<sup>2</sup> peuvent être occupées par 2 ou 3 détenus, avec parfois l'un des matelas par terre... Le droit à l'encellulement individuel, prévu par une loi de 1875 pour ceux qui le souhaitent, est loin d'être respecté. Un nouveau programme de création de 15 000 places de prison a été engagé en 2018 pour tenter de rendre ce droit effectif en 2022, tout en résorbant la surpopulation. Les précédents programmes immobiliers n'avaient jamais pu y parvenir.

2. En 2017, l'Administration pénitentiaire a recensé 8 883 agressions entre personnes détenues, dont 3 homicides.

3. En 2017, l'Administration pénitentiaire a recensé 4 314 agressions physiques contre le personnel.

De cette immersion dans le monde carcéral, on peut retenir qu'une peine de « privation de liberté » n'est jamais « pure » dans la pratique. Elle s'accompagne toujours d'effets secondaires néfastes qui déstructurent, désocialisent et infantilisent la personne, parfois très rapidement : pertes des repères, perte d'initiative et dépendance, dégradation et refus des relations humaines, perturbation de la vie affective et sexuelle, altération de l'image de soi... Pour les plus jeunes et les plus fragiles, ces effets nocifs peuvent devenir irréversibles. Beaucoup de détenus en viennent même à parler de « double peine » : ils se considèrent paradoxalement comme des « victimes ». Cette « victimisation » les empêche d'engager un travail sur eux-mêmes, pour assumer leur responsabilité vis-à-vis des vraies victimes et se repentir de leurs actes. *A fortiori*, ils sont dans l'incapacité de se projeter dans un projet de réinsertion. Pour sortir de cette spirale infernale, la première urgence vitale pour un détenu est de pouvoir parler, librement et confidentiellement, à quelqu'un qui saura l'écouter avec humanité, sans le juger. Le relèvement et la libération intérieure commencent par la parole et l'écoute. L'« écoutant » peut être un psychologue, un visiteur de prison, un aumônier..., chacun selon sa spécificité, en fonction des besoins et des attentes propres à chaque personne.

La prise en charge des détenus par l'Administration pénitentiaire se heurte à des problèmes chroniques de moyens humains. Les effectifs n'augmentent pas aussi vite que la population carcérale, qui explose dans certains établissements. Le taux d'occupation carcéral actuel est en moyenne de 120 % au niveau national, et il peut atteindre 200 % en région parisienne. L'établissement où j'intervenais avait une capacité initiale de 596 places, mais il est arrivé, ces dernières années, qu'il doive accueillir jusqu'à près de 900 détenus. Les surveillants se concentrent donc exclusivement sur leur mission de sécurité, sans pouvoir s'investir dans le suivi personnalisé des détenus. Les Conseillers d'insertion et de probation (SPIP), qui sont chargés de prévenir la récidive et d'accompagner la réinsertion sociale des condamnés, ne peuvent pas non plus faire face efficacement à tous les besoins. En moyenne nationale, ils suivent chacun 130 dossiers à la fois, au lieu des 80 préconisés par les instances européennes. Cette surcharge de travail ne leur donne pas pour autant le droit à l'erreur lorsqu'ils doivent évaluer la dangerosité d'un condamné pouvant prétendre à une libération conditionnelle. On se souvient de l'affaire de Tony Meilhon qui avait commis un viol avec assassinat, alors qu'il bénéficiait d'une mesure de liberté conditionnelle (La Croix du 22 mai 2013).

Au final, il n'est pas exagéré de constater, qu'au regard des 5 objectifs de la détention fixés par le code pénal, le système pénitentiaire a encore bien du mal à sortir de la logique « surveiller et punir » que décrivait Michel Foucault en 1975. Le « tout prison » qui prévaut en France depuis de nombreuses années, est le reflet des attentes sécuritaires et punitives d'une grande partie de nos concitoyens. Il n'est pas rare d'entendre des propos du genre : « Après tout, ils n'ont que ce qu'ils méritent ! On ne va quand même pas leur offrir des prisons 5 étoiles avec nos impôts... ! » A cet égard, des études révèlent une grande méconnaissance du monde judiciaire et carcéral par le public. Beaucoup d'idées fausses sont véhiculées par le système politico-médiaque et alimentent les fantasmes de la population. Certaines affaires criminelles, particulièrement révoltantes, sont surmédiatisées et instrumentalisées par certains politiciens, alors qu'elles restent heureusement exceptionnelles. Le magistrat Denis Salas parle même d'un « populisme pénal »<sup>4</sup>. En période électorale, certains candidats n'hésitent pas à présenter la prison comme « la seule réponse efficace » à tous les problèmes de délinquance et d'insécurité et préconisent des « peines planchers ». Or beaucoup d'études sérieuses, en France et en Europe, mettent en doute son efficacité pour lutter contre la petite délinquance et dissuader les récidivistes. Comme l'écrit Denis Salas : « Au fond des prisons, la société enterrer ses peurs et croit neutraliser ses risques ». Les tenants du « tout carcéral » oublient que - hormis les 489 condamnés actuellement en réclusion criminelle à perpétuité (2018) - la quasi-totalité des personnes détenues retrouveront, tôt ou tard, la liberté en fin de peine. Or, la situation pénitentiaire actuelle se traduit par un nombre important de « sorties sèches », c'est à dire des libérations sans véritable préparation à la réinsertion sociale et professionnelle. J'ai même rencontré des détenus qui redoutaient la sortie : ils ne se sentaient pas prêts à affronter le monde extérieur ; ils appréhendaient de ne pas savoir revivre en famille et en société ; ils craignaient aussi de retomber dans la « galère » économique et d'être tentés de renouer avec de mauvaises fréquentations pour survivre... J'en ai même revus qui étaient réincarcérés quelques mois après leur libération : ils avaient commis un délit « suffisant » pour retrouver les murs plus sécurisants de leur cellule...

4. Denis Salas, *La volonté de punir. Essai sur le populisme pénal*, Paris, Hachette, 2005

**Des progrès sont attendus de la réforme pénale de 2014.** Après de longs débats, le législateur a consacré le principe de « l'individualisation des peines », c'est à dire l'adaptation de la peine en fonction de la personnalité et des capacités de chacun, et de son environnement social et familial. Individualiser c'est déjà resocialiser. Les mesures prévues misent sur la responsabilisation et la réinsertion ; elles ne concernent que les auteurs de délits condamnés à des peines inférieures à 5 ans, soit potentiellement 79 % des personnes actuellement incarcérées (elles ne concernent donc pas les criminels). Leur application est soumise à une décision du juge d'application des peines ou du procureur, au cas par cas. Deux grandes innovations sont prévues :

- La « libération sous contrainte » est une libération progressive, avec accompagnement. Elle remplace les « aménagements de peine ».
- La « contrainte pénale » est une nouvelle peine alternative, en milieu ouvert. Elle est exécutée hors de la prison et permet un contrôle et un suivi. Elle se pratique déjà avec succès aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède, où elle porte le nom plus positif de « peine de probation dans la communauté ».

D'autres mesures législatives de début 2019 vont dans le même sens. Les peines d'emprisonnement inférieures à 1 an - qui sont « désocialisantes » (perte d'emploi, de domicile...) et s'avèrent peu dissuasives de la récidive - peuvent désormais être remplacées par la détention à domicile avec surveillance électronique, ou le placement en centre de semi-liberté ou bien dans une association. Les travaux d'intérêt général vont aussi être développés, notamment pour les jeunes.

La mise en œuvre de ces mesures pénales alternatives à la détention, nécessite un changement des mentalités dans la société et une évolution du système judiciaire. Cela implique aussi de faire des choix et des arbitrages budgétaires courageux : ou bien, on continue la fuite en avant du « tout carcéral », en agrandissant sans cesse le parc d'établissements pénitentiaires, pour « rassurer l'opinion publique » ; ou bien on redéploie les budgets sur les ressources humaines et les moyens matériels qui vont permettre de mettre en œuvre les nouvelles mesures en faveur de la réinsertion et de la prévention de la récidive.

Pour compléter ce panorama de l'univers carcéral, j'ajoute quelques chiffres particulièrement significatifs, tirés des statistiques officielles du Ministère de la justice (voir encadré ci-après).

### Quelques chiffres sur le monde carcéral

**Population carcérale totale :** Au 1<sup>er</sup> avril 2019, **71 828** personnes étaient détenues dans les **185** établissements pénitentiaires français. C'est le record absolu.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2018...**

- **Les femmes** ne représentent que **3,7%** des détenus.
- **Les moins de 40 ans** représentent **73%**.

• **Les courtes peines inférieures à 5 ans sont très majoritaires : 79%.** Les peines inférieures à 1 an concernent 45 % des détenus.

• **Les longues peines supérieures à 5 ans** concernent **21%** des détenus.  
Peines de 10 à 20 ans : 66% ; peines de 20 à 30 ans : 13%.

• **La réclusion criminelle à perpétuité** concerne **489** personnes, soit **0,06 %** du total.

• **Répartition des détenus condamnés selon les types d'infraction :**

vols, recels, atteintes aux biens	<b>32%</b>
coups et violences volontaires	<b>18%</b>
infractions sur les stupéfiants	<b>18%</b>
viols, agressions sexuelles	<b>11%</b>
homicides volontaires	<b>10%</b>
circulation routière	<b>8%</b>

• **La récidive** n'est pas facile à quantifier avec précision, mais toutes les études statistiques montrent qu'elle est toujours moindre après des sanctions non-carcérales (Cf. Serge Portelli et Martine Chanel, *La vie après la peine*, Grasset, 2014). Nos voisins allemands, danois et néerlandais aboutissent au même constat. En France, cette question est devenue polémique dans les milieux judiciaires et politiques. La ministre de la justice a commandé une expertise approfondie qui sera livrée en 2020.

• **Le coût d'une journée de détention** est d'environ 100 € par personne ; un placement en centre de semi-liberté : 60 € ; un placement auprès d'une association : 30 € ; une journée sous surveillance électronique : 10 €, soit un rapport de 1 à 10 par rapport à la détention (9 907 condamnés en bénéficiaient en 2018).

Source : <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/les-chiffres-clefs-10041/>

## Du relèvement à la réinsertion

J'aborde maintenant mon troisième et dernier thème que j'ai intitulé : « Du relèvement à la réinsertion ». Ce que nous venons d'observer à l'intérieur des prisons, a confirmé les enjeux humains et sociétaux cruciaux que représentent le relèvement des personnes détenues et leur préparation à la réinsertion. Les diverses associations d'aide aux détenus sont agréées comme des partenaires incontournables par l'administration pénitentiaire. Les aumôneries sont également reconnues comme des « facteurs de paix » et des « acteurs de premier plan de la préparation à la réinsertion » (selon les propos du directeur-adjoint de l'administration pénitentiaire au congrès 2012 de l'aumônerie catholique).

**Les aumôneries sont officiellement présentes en prison** au titre de la loi de 1905 sur la liberté de conscience et le libre exercice des cultes. Selon le code de procédure pénale, chaque personne détenue doit « pouvoir satisfaire aux exigences de sa vie religieuse, morale ou spirituelle » (article R.57-9-3). Des aumôniers des principales religions, confessions et spiritualités (catholique, protestantes, orthodoxe, israélite, musulmane, bouddhiste) sont donc agréés pour intervenir en détention afin d'« assurer les offices religieux et l'assistance spirituelle » pour les personnes qui le demandent.

C'est au titre de cette fonction d' « assistance spirituelle », prévue par la loi, que l'aumônerie catholique des prisons essaie d'apporter une aide aux détenus pour se relever et se préparer à leur réinsertion. Ses orientations nationales se déclinent selon trois grands axes :

1. **accompagner la personne détenue**, en l'invitant à relire son itinéraire, à apprendre à se connaître, à se remettre en question, à accepter la responsabilité de ses actes, à reconnaître la souffrance des victimes, à retisser des liens, à croire en la possibilité d'un avenir ;
2. **proposer aux personnes détenues l'expérience d'une vie fraternelle** fondée sur l'entraide et l'attention prioritaire aux plus isolés, aux étrangers ;
3. **participer au débat citoyen** pour faire connaître les conditions de détention et les enjeux de la réinsertion.

Au 1er janvier 2018, l'aumônerie catholique comptait 699 aumôniers, dont environ 70 % de laïcs, 15 % de prêtres, 8 % de diacres permanents et 5 % de religieuses ou religieux. Un tiers des aumôniers sont des femmes. Avant d'obtenir son agrément officiel du Ministère de la justice, chaque aumônier effectue un stage probatoire d'environ 3 mois dans l'établissement pénitentiaire envisagé, en accord avec son évêque. Lorsque l'agrément est accordé par l'administration pénitentiaire, l'évêque adresse une lettre de mission au nouvel aumônier. Son mandat ne peut excéder 12 ans (4 x 3 ans) avec une limite d'âge à 75 ans. Tous les aumôniers sont bénévoles, mais, dans chaque établissement, l'un d'entre eux est indemnisé par l'administration pénitentiaire et reverse son indemnité à l'association diocésaine pour couvrir les frais de fonctionnement de l'aumônerie (transports et fournitures).

Les prisonniers qui fréquentent l'aumônerie peuvent être des croyants-pratiquants de longue date, des « recommençants » qui veulent redécouvrir et vivre la foi chrétienne, ou des personnes « en recherche de sens » à partir de l'épreuve qu'ils vivent. Tous viennent chercher un soutien et une écoute fraternelle. Lors d'un échange, l'un d'entre eux a résumé ainsi son vécu : « *L'aumônerie apporte un premier contact humain dans un univers déshumanisé. Ici je suis écouté, accueilli, consolé, comme je ne l'ai jamais été. Je sais qu'on peut vider son sac à l'aumônerie. Pouvoir dire ce qu'on a sur le cœur sans être jugé, c'est un grand soulagement.* » Un autre a précisé : « *En détention, nous les chrétiens nous vivons comme des frères. Au plus profond de moi je me sens libre, malgré que je sois en prison. Oui, ma foi me libère de tout enchainement.* »

**Les principales formes d'intervention des aumôniers** sont : l'animation de groupes, l'accompagnement individuel des personnes, la messe dominicale et les sacrements (eucharistie, réconciliation, et parfois baptême et confirmation).

**Les groupes d'aumônerie** peuvent prendre des formes diverses : partage biblique, catéchèse, prière, préparation et animation de la messe dominicale, chorale, rencontres œcuméniques avec les autres confessions chrétiennes, rencontres interreligieuses... Un des enjeux importants est de favoriser la rencontre des autres et de « libérer la parole, car la parole guérit ». Pour beaucoup de participants, il s'agit d'une première expérience authentique d'Église.

Pour ma part, j'animaais, une fois par mois, un groupe d'une quinzaine de personnes qui se réunissait le samedi matin pendant 2 heures, pour préparer la messe du dimanche. La première heure, on travaillait les chants liturgiques, et les détenus appréciaient beaucoup le chant choral qui les apaisait et les rapprochait. La deuxième heure était un temps de lecture et de partage des textes bibliques de la messe. Cela permettait d'aborder librement des sujets et des questions en prise directe avec ce qu'ils vivaient. Dans ce lieu si particulier qu'est la prison, on redécouvre à quel point l'Évangile est vraiment une « bonne nouvelle pour les pauvres et les pécheurs ». Il répond très fortement à l'immense attente de respect, de compréhension, de miséricorde et de pardon que l'on perçoit dans les échanges avec, et entre, les participants. J'ai souvent été interpellé, émerveillé, et même « évangélisé », lors de ces partages du samedi.

**L'accompagnement individuel des personnes** est au cœur de la mission des aumôniers. Il s'agit d'offrir à chaque personne qui le souhaite un lieu de parole confidentiel, dans un climat de confiance, d'écoute et de gratuité, où elle ne se sentira pas jugée. Les entretiens se déroulent le plus souvent en cellule, ou dans un parloir quand le codétenu est présent (ce qui n'exclut pas d'échanger occasionnellement avec lui). En cellule, « on est reçu chez quelqu'un » qui vous attend et qui est heureux de pouvoir vous offrir un verre d'eau ou un café. Ce qui va se produire est toujours imprévisible. Au début, on reste souvent dans la simple relation humaine et on parle du quotidien et de la famille. Parfois, il m'est arrivé de me faire pendant de très longs moments, jusqu'à la totalité d'une visite, pour seulement écouter une personne qui avait besoin de crier sa souffrance et sa révolte jusqu'à plus soif... Avec le temps et l'instauration de la confiance, un dialogue vrai et profond peut s'engager, permettant à la personne de décharger son fardeau, et d'entrer dans une démarche de questionnement et de travail sur elle-même, sur ses actes, sur son devenir... La dimension spirituelle peut aussi apparaître à travers l'échange sur des textes bibliques et la prière partagée.

**Les aumôniers n'ont accès à aucun dossier judiciaire** sur les personnes qu'ils visitent, et ne le souhaitent d'ailleurs pas. On peut donc accompagner une personne pendant plusieurs mois sans rien savoir, au départ, des raisons de sa détention provisoire ou définitive. On n'apprendra d'elle que ce qu'elle voudra librement vous confier, au fil des entretiens. Il m'est ainsi arrivé d'entendre des détenus me raconter leur crime en détail dès le premier entretien... A l'inverse, d'autres m'ont parlé pendant des heures de « l'erreur judiciaire » dont ils s'estimaient victimes... Les prévenus en attente de jugement sont souvent dans le déni partiel ou total de leurs actes. Les psychologues voient dans le déni total un mécanisme de défense qui permet à une personne de se protéger lorsque sa culpabilité est insupportable et pourrait la pousser au suicide : « *Non, ce n'est pas possible ; je n'ai pas pu commettre un tel acte !* » L'aumônier doit accepter d'être dans une simple écoute attentive et respectueuse de la personne, sans jugement ni questionnement intrusif, quelles que soient les variations et les contradictions du récit d'un entretien à l'autre. Si une opportunité se présente, il pourra peut-être aider la personne à aller plus loin dans sa recherche de vérité.

**Dans ces rencontres personnelles avec les prisonniers, on est confronté à la grande solitude, à la fragilité**, à la précarité, à la mésestime de soi, à la culpabilité mortifère, à la désespérance... On se trouve aux « périphéries existentielles » dont parle souvent le pape François qui connaît bien le monde carcéral. Ce qu'on entend en prison est parfois difficile : l'inhumanité de certaines situations m'a parfois laissé abasourdi... Le vécu des personnes en détention suscite des interrogations douloureuses sur l'homme et son mystère ; sur le scandale du mal et de la souffrance ; sur la violence et ses racines ; sur notre société, ses inégalités, ses injustices, ses exclusions... Qu'est-ce qui fait qu'un homme ou une femme bascule un jour et commet un crime irréparable, ou s'installe dans la violence et la délinquance ? Les personnes que j'ai rencontrées étaient souvent abîmées depuis leur enfance par l'absence de parents et d'affection familiale, par le manque d'éducation et de repères, par les violences subies, par l'exclusion sociale... De façon irrépressible, certains avaient refait à d'autres ce qu'ils avaient eux-mêmes subi, ou vu faire durant leur enfance. C'est souvent le cas en matière de violences conjugales et familiales, ou de pédo-criminalité. Pour Jean-Marie Delarue, ancien Contrôleur des lieux de privation de liberté : « *La société carcérale ? C'est massivement la face pauvre du pays.* »

**Lors de ces entretiens, on se sent parfois démuni et impuissant**, et il faut alors accepter, avec humilité, de n'être qu'une simple « présence écoutante » auprès d'un frère en humanité. On ne sort pas indemne de ces rencontres aux limites de notre humanité abimée par le mal. Qui suis-je pour juger ? Qui n'a jamais louvoyé avec la loi et la ligne jaune ? Qui n'a jamais pactisé avec la violence ? Il est précieux de pouvoir « débriefer » tout cela en équipe d'aumônerie, et de reprendre souffle dans la prière. Dans la foi, on essaie de voir, dans les personnes rencontrées, le Christ souffrant de l'Évangile de Matthieu : « *J'étais en prison et vous êtes venus à moi.* » (...) « *En vérité le vous le déclare, chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits, qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait !* » (Mt 25, 35-38). Cette parole de Jésus est fondatrice de la mission d'aumônier. Elle peut devenir prière avant d'entrer en cellule : « *Seigneur, passe devant !* »

**On peut vivre aussi des moments de lumière et de joie**, lorsqu'une personne commence à sortir de son silence, ou du déni dans lequel elle s'enfermait depuis des mois. Sa mise en route sur un chemin de vérité, de responsabilisation, de repentir, par rapport à sa victime et aux actes commis contre elle, est décisive. Ce passage de la culpabilité mortifère à la responsabilité assumée va lui permettre de se relever et d'envisager la construction d'un avenir.

- Je pense, par exemple, à ce jeune qui lisait la Bible en cellule. Il avait été profondément interpellé par l'épître aux Romains où l'apôtre Paul déclare : « Je ne fais pas le bien que je voudrais faire, mais je fais le mal que je ne veux pas faire. » (Romains 7, 15). Il avait extrait la page en question et l'avait envoyée à son juge en lui demandant d'en tenir compte dans l'instruction de son dossier... Il voulait à tout prix réparer le mal qu'il avait commis... Nous avons eu un bel échange sur la complémentarité entre la justice des hommes, soucieuse des victimes et de la paix sociale, et la justice de Dieu, comme chemin de repentance, de miséricorde, de pardon, de libération de la haine et de la violence.
- J'ai aussi été particulièrement touché par cet homme en détention provisoire, que j'ai accompagné pendant plus de 2 ans, sans savoir ce qu'il avait fait. Je pressentais des actes de violence. Ce n'est qu'après son procès aux Assises que j'ai appris par la presse qu'il avait été jugé pour une tentative d'assassinat contre son épouse. Rétrospectivement, j'ai compris qu'il s'était enfermé dans le déni, le mensonge et le louvoiement avec la justice pendant des mois... Mais, dans le même temps, il s'était mis à lire la Bible et venait régulièrement à la messe... Il aimait aussi discuter de philosophie et de spiritualité... C'est finalement le jour de son procès aux Assises qu'il a décidé de reconnaître publiquement ses actes et de les assumer. Lorsque je l'ai revu quelques jours après, il m'a expliqué qu'il avait fini par comprendre qu'il devait « faire publiquement la vérité pour permettre à son ex-épouse et à ses enfants de se reconstruire ». Malgré la lourde peine qui venait d'être prononcée, il se sentait libéré et pacifié d'avoir su faire la vérité, et d'avoir ainsi commencé à réparer le mal qu'il avait commis. Il espérait être autorisé à revoir ses enfants qu'il n'avait pas vus depuis 2 ans... Il commençait à parler de ce qu'il aimeraient pouvoir faire de bien après sa libération...

Des exemples comme ceux-là ne sont pas rares. Ils renforcent la conviction qu'on ne peut jamais réduire une personne à l'acte qu'elle a commis, aussi grave soit-il : « *Tu n'es pas uniquement ce que tu as fait ! Tu vaux mieux que tes actes !* » Il faut tenter d'aider la personne qui a commis un crime ou un délit à découvrir, ou redécouvrir, qu'au-delà de ses zones d'ombre et de sa culpabilité, elle porte aussi en elle, comme tout humain, des valeurs positives et des qualités humaines sur lesquelles elle va pouvoir s'appuyer pour se relever. L'enjeu est de redevenir un homme ou une femme libre, capable d'assumer ses responsabilités humaines, en société et en famille.

**Pour continuer dans la voie de l'espérance**, je voudrais évoquer la « **justice restaurative** » que j'ai mentionnée au début, à propos de la réparation des torts causés aux victimes. Cette démarche très innovante a été introduite dans la réforme pénale de 2014 et constitue une avancée majeure. Elle est pratiquée depuis 30 ans au Canada où on l'appelle « justice réparatrice » ; la Belgique et la Suisse la pratiquent également. Le principe de cette démarche est de « restaurer », autant que possible, ce qui a été abîmé, humainement, familièrement et socialement par un crime ou un délit, d'abord chez la victime et dans la société, mais aussi chez le coupable. Pour le pasteur Brice Deymié, aumônier national protestant des prisons : « *La justice restaurative postule que le délit ou le crime, avant d'être la transgression d'une loi, sont la rupture d'un lien. Lien avec l'autre comme victime, lien avec la famille, la société. (...) La justice restaurative ne conteste pas la nécessité qu'une peine soit prononcée pour marquer la transgression de la loi et mettre l'infraction en face de celle-ci, mais la justice restaurative postule que c'est insuffisant pour reconstruire les liens brisés et restaurer l'harmonie sociale.* »<sup>5</sup>

5. Brice Deymié et Frédéric Rognon, *Punir, restaurer, guérir. Regards croisés sur la justice restaurative*, L'Harmattan, 2014.

La justice restaurative se concrétise essentiellement par des rencontres entre des auteurs d'infraction et des victimes. Il ne s'agit pas nécessairement d'un face à face entre une victime et son propre agresseur, qui pourrait s'avérer trop difficile à vivre. Au début, les rencontres se font plutôt entre des victimes et des condamnés concernés par un même type d'infraction (par exemple, un viol). Cette démarche est conduite avec le soutien de médiateurs et de psychologues, sur la base du volontariat, et sans contrepartie pour le condamné. Ces rencontres peuvent permettre à l'auteur d'un crime de prendre conscience concrètement du mal qu'il a causé à sa victime et aux proches de celle-ci. Quant aux victimes, elles peuvent poser toutes les questions qui les hantent et les rongent, et tenter de se décharger de la haine qui les habite et les détruit.

Il peut arriver, dans certains cas, et avec beaucoup de temps, que cette démarche se poursuive jusqu'au pardon demandé et accordé, mais cela ne fait pas partie du processus de justice restaurative stricto sensu.

- C'est l'exemple rare et bouleversant d'un couple qui, au terme d'un cheminement de plusieurs années, a pu accorder son pardon à un jeune chauffard qui avait tué leur fille sur un passage clouté.
- C'est aussi le cas poignant de ce père qui, au bout d'un long cheminement, a été capable de pardonner au meurtrier de son fils. Selon ses mots, il avait découvert que : « "Pardon" et "libération", c'est le même mot en grec. Cela veut dire que, quand on pardonne, on se libère. On se libère de la haine qui est un poison, et on libère aussi l'autre. »

Pour amplifier cette note d'espérance, je voudrais laisser le mot de la fin au pape François qui connaît bien le monde carcéral : il reste en contact téléphonique avec des personnes détenues en Argentine, et il visite chaque année des prisons italiennes où il lave les pieds des prisonniers le Jeudi Saint. Lors d'une rencontre en 2013 avec des aumôniers de prison italiens, il les invitait « à œuvrer pour une justice de réconciliation, une justice d'espérance, de portes ouvertes, d'horizons. Cela n'est pas une utopie, cela peut se faire. »



Si je vous propose cette question, c'est dans l'idée de ne pas considérer les épreuves simplement comme quelque chose à laisser derrière soi, mais de s'interroger sur ce que nous pouvons apprendre d'elles. Et pour cela, il me semble que nous pouvons poser la question aux personnes vivant habituellement en situation de grande précarité, car elles possèdent, de ce fait, une sorte d'expertise.<sup>1</sup>

## La proposition d'une manière de réfléchir

Dans un tout premier temps, il vaut sans doute la peine de s'arrêter un tout petit peu sur ce terme de « précarité ». A travers cela, nos choix d'une manière de travailler devraient aussi s'éclaircir.

### **Nous sommes tous précaires, mais certains beaucoup plus que les autres**

On peut se rappeler que nous sommes tous des personnes précaires : nous savons que nous allons mourir un jour, chacun de nous peut avoir un accident qui ensuite pèsera beaucoup sur son existence, nous pouvons perdre notre emploi, les liens familiaux que nous tissons et qui nous portent peuvent se déchirer, nous pouvons être touchés par la maladie, la dépression, les catastrophes climatiques, et l'on pourrait allonger la liste.

Nous sommes tous des précaires, mais nous pouvons l'oublier. Et je crois qu'on peut dire que dans la tête de presque tous, la précarité, c'est ce qui est à éviter ; c'est ce qui est à maintenir le plus loin possible, de sorte que nous ayons l'impression d'avoir bâti un îlot de stabilité, quelque chose de solide qui nous prémunit contre les mauvaises surprises. Finalement, la précarité apparaît comme ce qui est anormal, ce qui ne fait pas partie de notre vie.

Mais certains ont une autre expérience. C'est l'expérience d'une vie presque toujours marquée par la précarité, par l'incertitude des lendemains : est-ce qu'on va pouvoir payer le loyer qui arrive ? Que faire face aux dettes qui s'accumulent et semblent totalement impossibles à rembourser ? Est-ce que j'aurais enfin un jour un appartement convenable ? Que deviennent les membres de ma famille dont je suis séparé, dont je n'ai pas de nouvelles ? Est-ce que mon employeur va me reprendre après les trois petites missions que j'ai faites chez lui ? Est-ce que je vais pouvoir m'appuyer sur ceux que je connais ? Quel tour ma santé va encore me jouer ? Certaines personnes vivent une vie très marquée par la précarité, on peut parfois même dire : une vie marquée de part en part par la précarité. Je pense ici aux personnes qui connaissent la grande pauvreté, qui souvent a mis beaucoup de violence et d'insécurité dans leur vie, dès le début.

Je pense aussi aux personnes marquées par des handicaps lourds, qui les fait en grande partie dépendre d'autres personnes ; de même aux personnes très malades, ou très âgées ; ainsi qu'aux étrangers, notamment ceux qui débarquent tout juste dans notre pays, en ignorant beaucoup des codes que nous utilisons (à commencer par la langue que nous parlons). Et l'on peut dire aussi que les enfants sont également des êtres en assez grande précarité : ils ont vraiment besoin de leurs parents pour vivre, ils ne peuvent ignorer que leur vie dépend d'autres personnes.

Cela dit, parmi ces figures de précarité que je viens de mentionner, on peut remarquer des gradations. Par exemple, un enfant qui vit dans une famille bien installée, unie, se sent en sécurité, plus, finalement, qu'une personne qui est dans l'angoisse de ce qui va lui permettre de terminer la semaine. Et puis, il y a autre chose encore qui entre en compte, c'est que bien souvent, aux personnes touchées par la grande pauvreté, on va faire sourdement le reproche de leur situation (par exemple en pensant très fort – si fort que cela s'entend – : « Est-ce qu'il/elle fait tout ce qui est en son pouvoir pour s'en sortir ? »). En projetant ce type de regard, on rend les précarités infinitiment plus lourdes à porter ; parce que les personnes qui les vivent se sentent terriblement seules pour les affronter.

1. Merci aux membres du groupe de la Pierre d'Angle ; les partages d'Evangile que nous y avons régulièrement m'aident à comprendre un tout petit peu ce que vivent les personnes marquées par la grande précarité.

Je reviens à la question de départ (que pouvons-nous apprendre de la part des personnes en grande précarité ?). A partir de ce que j'ai dit, peut-être qu'une idée germe chez le lecteur : ce serait que les personnes qui connaissent de grandes précarités pourraient nous empêcher, nous qui nous pensons en sécurité, d'oublier que nous sommes aussi des précaires. Ce n'est pas faux et c'est même un point très important, mais ce que nous pouvons apprendre de leur part est plus large que cela, et plus riche également : car ce que nous pouvons partager avec les personnes en grande précarité, ce sont aussi des choses belles.

Ici même à Castanet, existe la Famille Bartimée, une communauté qui participe activement à la vie paroissiale et accueille des personnes marquées par de grandes précarités, de même à Toulouse avec Bonne Nouvelle Quart Monde. Ces communautés se retrouvent régulièrement pour des temps de partage, de lecture de la Parole de Dieu, de prière et d'échange de nouvelles. Or leurs échanges sont une source pour la réflexion d'un théologien comme François Odinet : il a fait son mémoire de mastère en s'appuyant sur les échanges de la Famille Bartimée et continue avec une thèse dans laquelle il s'appuie sur les réflexions du groupe Place et Parole des Pauvres de Toulouse.

A tout cela, j'ajoute que, dès qu'on creuse un peu, on s'aperçoit qu'on ne peut s'en tenir à la formule que j'ai énoncée pour mon titre, qui pourrait laisser croire que la relation ne marche que dans un sens : en fait, souvent, on pense qu'on a avant tout à apporter quelque chose aux personnes en grande précarité, et l'on ne s'imagine pas pouvoir recevoir quelque chose de leur part ; c'est pourquoi j'ai proposé de voir comment l'échange marche aussi dans l'autre sens. Mais bien sûr, le partage va dans les deux sens. Du coup, la question que j'ai posée, c'est aussi : que pouvons-nous apprendre ensemble, découvrir ensemble, dès lors que nous donnons la priorité aux personnes aux prises avec de grandes précarités ?

## Apprendre des plus pauvres ?

J'ai parlé « d'apprendre des plus pauvres ». En général, on est assez d'accord – sauf quand on donne dans le cynisme brutal – pour tenir compte des plus vulnérables, et même pour les écouter. Écouter leur récit, notamment ; comme il est souvent question de personnes aux prises avec la violence, comme on y voit des hommes et des femmes qui se battent pour vivre (échapper à une mort sociale ou à la mort tout court), c'est vrai que leur histoire a quelque chose de fascinant. Et de fait, à partir de ces récits, nous pouvons apprendre beaucoup de choses. Depuis quelques décennies, nous avons la chance de disposer de récits écrits par ces personnes elles-mêmes (Marcel Le Hir, Bernard Jährling, Tim Guénard, Gérard Lecointe<sup>2</sup>, et bien d'autres). Et ils sont très instructifs. Ces récits, tout d'abord, nous font découvrir la réalité de la grande pauvreté ; des choses que souvent, on n'imagine même pas, en tout cas, qu'on n'imaginerait jamais pour nous. Du coup, lire ces récits aide à se représenter – un tout petit peu – ce que cela signifie d'être dans l'incertitude totale des lendemains, dans l'ignorance d'énormément de possibilités qui nous sont, à nous, familières, et surtout de n'être pratiquement jamais pris au sérieux, de n'être jamais regardé comme quelqu'un à qui l'on peut faire confiance, et d'être, du coup, tenté par une immense colère qui fait devenir fou furieux, ce qui ensuite, ne fait qu'éloigner encore plus de ceux qui se sentent en sécurité. Tout cela nous apprend déjà énormément, sur cette réalité de la grande pauvreté. Et cela peut avoir comme effet, pour celui ou celle qui entend cela, de lui rappeler les personnes en grande précarité qu'il/elle a eu l'occasion de croiser dans sa vie. En se disant : « Ainsi donc, ils vivaient des choses semblables ! ». J'ai fait pour ma part ce travail, et depuis, ces familiers de la souffrance qui ont marqué mon histoire, je fais appel à eux dans ma prière, notamment, pour m'aider à y voir clair sur mon propre chemin.

Mais en lisant ces récits, on y apprend beaucoup aussi sur leurs aspirations, leurs rêves, leurs combats, leurs déconvenues, leurs joies, leur espérance.

Cela dit tant qu'on se contente de ces récits (que je vous encourage vivement à lire, à fréquenter), on n'attend pas nécessairement de la part des personnes très pauvres une réflexion, une pensée qui puisse contribuer à ce que nous élaborons ensemble, en faisant société. Les personnes marquées par la misère peuvent alors sentir qu'elles sont intéressantes quand elles racontent leurs récits, mais pas pour plus que cela.<sup>3</sup>

2. Gérard LECOINTE, *De pierre en pierre*, Récit d'une venue au monde, Cerf Editions Quart Monde 2009, Bernard JÄHRLING, *Pierre d'homme*, Editions Quart Monde, 2004, Marcel LE HIR, *Ceux des baraquements*, Editions Quart Monde, 2005, Tim GUENARD, *Plus fort que la haine*, Presse de la Renaissance, 1999.

3. Jean-Claude Caillaux, co-fondateur de la Pierre d'Angle, insiste beaucoup, à la suite de Joseph Wresinski, sur ce point. C'est à lui que je dois cette réflexion.

Pourquoi vouloir apprendre quelque chose de la part des personnes en grande pauvreté ? Est-ce qu'en posant une telle question nous sommes en train de nous faire des noeuds dans la tête, de faire vibrer je ne sais quelle fibre culpabilisante ? Est-ce que la société ne marche pas, finalement, aussi bien qu'elle peut sans cela ? Qu'est-ce qu'on gagne en se mettant à l'école des personnes en grande précarité ? En leur prêtant une attention exagérée, ne va-t-on pas tirer tout le monde vers le bas ?

Je vais commencer par ces questions (finalement : que pouvons-nous apprendre de la part des personnes touchées par la grande pauvreté). Puis, je proposerai d'en mesurer les effets possibles. Enfin, on s'interrogera : pourrions-nous voir naître autour de cette attention aux plus vulnérables, quelque chose comme une nouvelle figure de mouvement social ?

## Que pourrions-nous apprendre des personnes en souffrance ?

### Ramenés à l'essentiel

Partons d'une expérience que nous avons probablement tous faite. Je vais visiter un ami à l'hôpital, assez gravement malade. Sur le chemin pour y aller, je me représente par avance cette rencontre. Je l'appréhende. Je me demande ce que je vais lui raconter. Est-ce que j'aurai la bonne attitude ? Est-ce que je vais trouver les mots, les gestes, pour lui dire mon affection ? Et puis lorsque je suis en sa présence, très souvent les choses sont beaucoup plus simples que ce que j'imaginais. Je laisse tomber tout ce que j'avais échafaudé, pour me laisser guider par la présence de l'autre, pour simplement répondre à cette présence. Et il n'est pas rare qu'alors, des choses assez fortes se disent, de manière simple. Et l'on en ressort parfois même avec l'impression d'avoir été mis au large (impression de sérénité, une respiration trouvée, et aussi impression d'avoir touché quelque chose de profond et de solide, comme un roc qui est au fondement de notre vie).

Que s'est-il passé ? Etre face à quelqu'un qui souffre m'oblige à laisser de côté les clés de communication que j'utilise d'habitude pour entrer en relation. Parce que face à cette personne-là, je sens que ces clés ne sont pas ajustées. Par exemple je sens que je suis convoqué à autre chose qu'à un jeu d'échange où je devrais mettre en avant mes compétences, mes capacités, mes qualités, en faisant valoir ce que j'apporte. En fait, une personne en souffrance attend de notre part une relation qui n'a pas d'autre « pourquoi ? » que « parce que c'est toi ». Elle sentira tout de suite si l'on vient vers elle pour autre chose que cela, et si c'est le cas, elle fera sentir clairement qu'elle ne veut pas s'engager sur ce terrain. La relation va tourner court.

A partir de là, on peut dire que les personnes en souffrance nous ramènent à une sorte d'essentiel, à ce qui constitue l'élément le plus vivifiant de tout jeu relationnel, cette relation « parce que c'est toi ».

### Accueillis dans l'Alliance

Quand cette logique relationnelle est mise en œuvre, que produit-elle ? Je m'appuie ici sur le récit d'une femme engagée à la communauté du Sappel (chrétiens du Quart Monde) après avoir été volontaire à ATD Quart Monde une vingtaine d'années, Bigna, raconte son histoire avec Mireille, une amitié de plus de vingt ans<sup>4</sup>. Mise en rapport avec elle pour le baptême de son dernier enfant, Bigna découvre quelqu'un de très isolé, vivant sous le regard d'une douzaine de travailleurs sociaux (elles ont fait le compte un jour). Presque tous ses enfants ont été placés. Elles font donc connaissance. Mais il lui faudra un « temps d'apprivoisement » de près de trois ans, durant lesquels Bigna vient très régulièrement la voir, prend des rendez-vous avec elle, même si souvent, la porte de Mireille reste close. Mais Bigna ne repart jamais sans laisser un mot, une trace de son passage. Durant tout ce temps, elle doit aussi résister aux demandes d'aide, incessantes de la part de Mireille, qui auraient aiguillé leur relation sur un autre chemin que celui d'une simple amitié. Leur histoire passe aussi par des orages terribles, mais toujours Bigna revient. Pourquoi ? Parce qu'au fond d'elle-même, comme elle le dit, elle se sent profondément sœur de Mireille, partageant avec elle une même promesse de vie, sentant qu'elles sont aux prises avec des difficultés semblables, même si elles ont une ampleur différente chez l'une et chez l'autre. 20 ans plus tard, Mireille et Bigna sont toujours de très bonnes amies ; et, surprise : Mireille a trouvé un mode d'expression à travers la fabrication de couvertures en

4. J'ai recueilli le récit de Bigna en 2008. Il a été publié dans le livre de Laure BLANCHON : Voici les noces de l'Agneau (Lessius, 2017). L'ouvrage de Laure Blanchon est un autre exemple de l'intérêt de l'écoute des personnes marquées par la grande pauvreté pour une réflexion théologique. Ici, c'est sur l'incarnation que Laure Blanchon a choisi de réfléchir.

carreaux de laines de différentes couleurs, qu'elle assemble comme un tableau. C'est un travail qui a quelque chose d'artistique, signe que Mireille a trouvé ici de quoi partager quelque chose qui vient du plus profond d'elle.

Comment qualifier ce type de relations ? Je crois qu'on pourrait avancer le terme d'alliance, en écho au thème qui court à travers toute la Bible. Une histoire d'alliance se reconnaît à ce type de lien dont je parlais, qui n'a pas d'autre « pourquoi » que « parce que c'est toi » (La Bible est l'histoire de l'engagement de Dieu qui s'adresse à son peuple – et plus largement, à l'humanité – sans autre pourquoi que « parce que c'est toi, mon peuple » Deutéronome 7,6).

Une des particularités de l'alliance, c'est de pouvoir associer des êtres dans une relation au départ asymétrique. Mais c'est une asymétrie qui n'en reste pas à cette inégalité, parce qu'elle vise une réciprocité (et non pas d'abord de prestations, mais de rencontre). En effet, l'alliance n'est pas d'abord un échange de prestations, mais son ressort tient à la quête d'une réponse de l'autre, réponse qui engage la naissance d'un sujet (c'est-à-dire d'un être capable de parole, de décision et d'agir).

En somme, dans le récit de Bigna, on voit deux femmes qui s'appellent mutuellement, qui sont ainsi mises en genèse, du fait de leur relation réciproque ; et cela, parce qu'elles peuvent reconnaître chez l'autre à la fois un même désir et une fragilité intime qui aussi les rapprochent.

Lorsque nous faisons l'expérience de ce type de liens nous sommes ramenés à une relation d'alliance. Or la relation d'alliance, c'est elle qui vivifie. Les échanges de prestations – un tout autre type de rapports que l'alliance – permettent de nous classer sur des échelles de grandeur, en fonction de nos performances. Elles permettent de comparer nos capacités, mais elles ne disent pas qui nous sommes. Elles sont incapables de s'intéresser à ce qui est singulier en nous (à ce qui est incomparable, car unique), alors qu'au contraire la relation « parce que c'est toi » commence par là. De même, la relation d'alliance peut durer dans le temps, elle peut même aller vers un « pour toujours » ; alors que les échanges de prestation, par définition, s'achèvent une fois les prestations effectuées.

Avec la tradition juive et chrétienne, on pourra dire que la relation d'alliance est ce qui nous fait grandir et nous initie à la parole (car elle invite à faire réponse) ; c'est aussi une relation qui relève (car l'alliance est plus solide que nos défaillances ou nos retards de réponse). On peut y voir à la fois ce qui appelle à l'existence, ce qui porte la vie des humains et ce qui révèle vraiment le visage de Dieu (Lui qui donne la vie). C'est pourquoi, ce type de liens (liens de l'alliance) ne sont pas du tout anodins, pas banals du tout, puisqu'à travers eux on touche à ce qui nous est le plus précieux (ce qui nous met en genèse, et les croyants reconnaissent ici l'œuvre de Dieu, sa présence). Je dis cela tout en précisant que bien entendu, il n'est pas nécessaire d'être croyant pour reconnaître l'importance cruciale de ce type de liens.

Je reviens à la question sur ce qu'on peut apprendre de la part des personnes en souffrance. Nous avons un premier élément de réponse : le chemin fait avec des personnes en souffrance nous convoque à mettre au premier plan de nos relations, les logiques d'alliance. Grâce à elles, nous sommes reconduits vers ce cœur vivant des liens humains. Et à partir de là d'ailleurs, nous pourrons chercher comment redonner plus d'importance ou de force à cette dimension « alliance » que nous pouvons présupposer sous-jacente en toute relation humaine (à l'exception de la violence). Cela nous invite d'ailleurs à travailler la question – difficile – de la manière de donner plus de poids à cette dimension de l'alliance non seulement dans les relations interpersonnelles, mais aussi à travers des cadres institués (l'école, l'hôpital, la justice par exemple, en sont sans doute des terrains privilégiés).

### Renouer avec une part de nous-mêmes

Mais nous pouvons certainement apprendre beaucoup d'autres choses de la part des personnes en grande précarité.

- A travers ce que je disais sur l'expérience d'une simple présence à l'autre, je crois que c'est aussi la question de la vérité qui est posée : les personnes très pauvres nous apprennent à être nous-mêmes sans fard, sans avoir besoin de jouer un rôle.
- Elles nous invitent aussi à redécouvrir un autre rapport au temps (les personnes qui vivent dans l'urgence de la survie sont souvent assignées au présent, comme si, à chaque instant, c'était le tout de notre existence qui se jouait ; ce « présentisme obligé » à d'énormes limites, mais en même temps, il nous renvoie la question de notre présence au temps présent).

- De même, ces personnes ont souvent une très forte sensibilité aux relations (quand des personnes très pauvres sont interrogées par exemple sur la richesse, elles mentionnent en premier les relations, le partage, qui permet l'expression de ce qu'il y a de meilleur en chacun).
- Et puis, parmi les savoirs et les expertises des personnes qui sont aux prises avec la misère, il y a aussi la capacité à se relever, à espérer encore alors que tout semble bouché.
- On peut mentionner aussi une grande sensibilité aux souffrants, ainsi qu'une étonnante capacité à accueillir la joie comme elle vient, là aussi en lui laissant toute la place.
- Et il faudrait ajouter sans doute bien d'autres choses encore que j'ignore.

Au total, c'est peut-être aussi finalement toute une part de nous-mêmes qu'il nous est donné d'accueillir quand nous faisons chemin avec des personnes en grande précarité.

S'il n'est pas facile de dire ce que nous apprenons des personnes marquées par la grande pauvreté, en revanche, il est clair que lorsque nous les méprisons, nous risquons d'être mutilés de toute une part de nous-mêmes : car une histoire qui s'écrit en les laissant de côté, c'est une histoire de succès, de réussites, c'est l'histoire de nos mille manières de nous affronter à des défis et de les vaincre. Très bien. Mais quelle figure de l'expérience humaine cela dessine-t-il ? N'y a-t-il pas là quelque chose de tronqué, quelque chose de sourd, quelque chose, même, de mensonger (dans la mesure où on laisse de côté tout ce qui est peu reluisant, qui n'a pas droit de cité, mais qui fait malgré tout partie de notre histoire).

### **Conduits vers le cœur vivant de la foi**

Beaucoup de personnes en grande précarité sont croyantes et vivent quelque chose de très fort avec Dieu. Cela fait partie de leur jardin secret ; il n'est pas facile d'y avoir accès ; cela suppose qu'elles nous l'ouvrent. Et là encore une fois, on peut ne pas du tout se rendre compte de ce que ces personnes vivent.

A ATD Quart Monde, Daisy de Montalembert raconte comment pour elle, c'est en faisant venir des personnes du Quart Monde à Lourdes, qu'elle a pris conscience de l'importance de leur foi. La première année (ce devait être en 1976), il y a eu 32 personnes ; la deuxième, 64, la troisième, 130, ensuite, ça a été toujours entre 200 et 300.

Et Bigna Paturle raconte comment ce sont ces pèlerinages qui ont permis de comprendre des choses sur la sensibilité spirituelle des personnes très pauvres : « A Lourdes, nous avions pris conscience de l'importance de ce temps de prière autour de la Passion. Les personnes humiliées et blessées nous ont introduits peu à peu dans le mystère du Messie crucifié, paradoxale 'Bonne Nouvelle' pour tous ceux qui souffrent : 'Nos vies sont des chemins de croix. Le chemin de croix de Jésus a été dur. Nos vies aussi nous font souffrir, c'est le chemin de croix de Jésus à travers nos vies, et la foi nous permet de tenir bon' <sup>5</sup> »

Cette familiarité des personnes en grande précarité avec le Christ en sa passion, c'est aussi ce que souligne le pape François dans *Evangelii gaudium* : « (...) je désire une Eglise pauvre pour les pauvres. Ils ont beaucoup à nous enseigner. En plus de participer au *sensus fidei*, par leurs propres souffrances, ils connaissent le Christ souffrant. Il est nécessaire que nous nous laissions évangéliser par eux. La nouvelle évangélisation est une invitation à reconnaître la force salvifique de leurs existences, et à les mettre au centre du cheminement de l'Eglise.<sup>6</sup> »

Ces quelques phrases d'*Evangelii gaudium* insistent sur la foi des personnes en grande précarité. A quoi ressemble-t-elle, cette foi ? Ici, je me réfèrerai au travail de François Odinet, publié sous le titre *Vivants grâce à Dieu* qui est le résultat d'un travail fait avec la Famille Bartimée, de Castanet Tolosan. François s'est intéressé à la manière dont les membres de la Famille Bartimée lisent la Bible, prient avec elle, à la manière dont la Parole de Dieu soutient leur vie. Il montre tout d'abord que les personnes en grande précarité prennent très au sérieux la Parole de Dieu ; car elles y reconnaissent une promesse qu'elles ont entendue dans leur propre vie (même si elles n'en voient pas l'accomplissement), une « promesse originelle », inscrite au plus profond de chacun. Lorsqu'elles lisent la Parole de Dieu, lorsqu'elles prient avec elle, elles font l'expérience que cette promesse est ressaisie, relevée, par la Parole de Dieu (cela joue comme une confirmation on peut y croire, à cette promesse). Et dans la lecture partagée et la prière, il n'est pas rare que quelque chose de cette promesse soit déjà donné, notamment, lorsqu'elles

5. Daisy de MONTALEMBERT, *De la bouche des enfants*, Parole et Silence, Paris, 2011, p. 69.

6. *Evangelii gaudium* n°198.

font mémoire de l'expérience de la présence de Dieu, au creux même des épreuves. François Odinet écrit : « Les personnes très pauvres que nous avons écoutées apparaissent comme des vivants grâce à Dieu. Leur contemplation révèle que, au moment même où les personnes très pauvres sont éprouvées – de tels moments ne manquent pas –, la fidélité de Dieu peut aussi être éprouvée : l'épreuve est simultanément une épreuve de la fidélité de Dieu.<sup>7</sup> » Et il ajoute : « Que Dieu soit présent semble ne rien changer... et pourtant, pour ceux qui parlent ainsi, sa proximité change tout. Ils nous disent ce qu'il n'appartenait qu'à eux de voir : Dieu est fidèle à sa promesse, et sa fidélité fait vivre : elle fait vivre au sens propre, quoi qu'il en soit de la lourdeur du fardeau. Dieu se montre fidèle à l'appel qu'il a lancé à l'origine et confirmé en son Fils.<sup>8</sup> »

Cette expérience faite par celles et ceux qui vivent dans de grandes précarités, lorsqu'elle peut être partagée à toute l'Eglise, est source d'une grande joie. Car alors, elles sont un peu comme ces disciples qui disent « c'est bien vrai ! le Seigneur est ressuscité, nous en sommes témoins ». Et cela, ils le disent à partir d'une expérience voisine de celle de la mort (la misère a quelque chose d'une mort sociale, quand on n'existe plus aux yeux de quiconque).

## Quelle fécondité ?

Que provoque, dans une société, mais on peut dire aussi dans une institution, dans une collectivité, dans un groupe, cette attitude qui fait signe aux plus vulnérables non seulement qu'on tient à eux, mais qu'on les attend comme membres à part entière de ce que nous sommes en train de vivre ?

### Reconnaître qu'on ne s'en sortira pas tout seul

Ici, on pourrait se référer à ce que Jean Vanier, le fondateur de l'Arche, des communautés de vie avec des personnes marquées par de gros handicaps, ne cesse de répéter : des personnes très vulnérables, nous pouvons apprendre à accepter nos propres limites, fragilités et failles ; et même, découvrir que celles-ci sont précieuses pour entrer en relation. Car dès lors que nous n'en avons pas peur, nous pouvons nous reconnaître dans l'incomplétude et dans le besoin. A partir de là, nous pourrons nous venir en aide les uns les autres. La relation s'établit à partir de cela. Mais si nous prenons comme modèle le héros invulnérable, celui qui trace tout seul sa route et écarte sans coup férir tous les obstacles, alors nous sommes tous en train de nier nos failles et nos faiblesses ; et si nous nous présentons comme des êtres compacts, sans failles, alors, nous compliquons sérieusement toute relation, car il n'y a plus rien en nous qui signifie aux autres qu'on a besoin d'eux. Alors, je crains fort que la seule manière de nous unir sera de nous désigner un adversaire, un ennemi, contre qui rassembler nos forces. C'est pourquoi, plus notre société fonctionne sur l'imaginaire du zéro défaut, plus elle devient potentiellement violente, et plus elle est la proie facile de personnalités autoritaires qui désignent pour nous l'ennemi. Je tremble en disant cela, car on pourrait lire l'actualité du monde en y reconnaissant ce que je viens de décrire. Et cela ne nous promet qu'un horizon de violence.

Voilà pourquoi les personnes en grande précarité sont, pour une société, si précieuses : car chez elles, les failles ne peuvent se cacher, et elles-mêmes le savent très bien. L'offre de relation qu'elles font passera, pour nous, par la reconnaissance de nos propres failles, qui sera grandement aidée par la leur. Une société qui se préoccupe sérieusement des plus vulnérables de ses membres devient aussi une société où l'on a moins peur les uns des autres et où diminue l'angoisse d'être privé de sa place, car une telle société déclare, comme un principe de son action, qu'elle veut faire une place au plus précaire, à celui qui est si isolé qu'il est encore hors de nos champs relationnels. Et si une place lui est faite, à lui, alors tous les autres pourront également trouver la leur. Mais une société qui, au contraire, oublie ses pauvres et ses souffrants, qui les parque dans des zones où on les laisse croupir, c'est évidemment une société qui s'expose à la violence ; celle qui viendra, d'abord des pauvres en révolte contre cette mise à l'écart et qui, ensuite, s'entretiendra en activant les mécanismes de bouc émissaire chez tous ceux qui prendront peur, en commençant par ceux qui se sentent eux-mêmes menacés par la précarité, même si leur précarité est beaucoup moindre que celle des personnes très pauvres. Ce que je décris, c'est peut-être, hélas ! ce qui est en train de nous arriver.

En bref : plus une société, une institution, une collectivité, une communauté, a le souci des plus vulnérables de ses membres, plus elle développe des rapports respectueux entre tous.

7. François ODINET, Vivants grâce à Dieu, Comment les personnes très pauvres écoutent-elles la Parole de Dieu ? Novalis, Lumen Vitae, Namur, 2018, p. 190, souligné par l'auteur.

8. Ibid., p. 191, souligné par l'auteur.

## Un mouvement social à partir du souci des plus vulnérables ?

Pourrait-on envisager quelque chose comme un mouvement social qui se structure à partir du souci des plus pauvres ? Il s'agirait alors, d'une forme nouvelle, paradoxale, de mouvement social. Car il viserait non pas à établir un rapport de forces mais à communiquer de proche en proche une expérience heureuse, indiquant au passage que nous ne sommes pas condamnés à vivre toute notre existence dans le registre de la compétition et que l'aventure humaine ne se résume pas uniquement à la lutte. Il y a d'autres manières de mobiliser les énergies et de faire bouger les règles du jeu, donnant ainsi à voir de nouvelles figures de mouvement social, de nouvelles formes d'engagement et de militantisme.

Un seul exemple : en l'espace de quelques années (ces 15 dernières années), on a vu fleurir en France un bon nombre d'initiatives d'habitat partagé (une quinzaine ont un lien explicite à l'Eglise). Cela consiste à partager son toit, soit pour une nuit (comme dans le cas des opérations Hiver solidaire du diocèse de Paris), soit pour quelques semaines (comme pour le Service Jésuite des Réfugiés) soit pour un an ou plus (Ensemble 2 générations, Valgiros, Association pour l'Amitié, Lazare, Simon de Cyrène, les Demeures des Sources vives, Le village Saint Joseph, etc.<sup>9</sup>). Il faut préciser que l'Arche de Jean Vanier fonctionne sur ce modèle depuis plus de cinquante ans. Mais c'est une réalisation qui est restée longtemps unique (bien qu'on puisse lui trouver des antécédents plus anciens, mais qui très souvent ont débouché sur la création d'un institut religieux). Et puis, tout d'un coup, la voici qui se reproduit en des directions très variées. Il s'agit à chaque fois d'engagements très impliquant puisqu'on se retrouve en grande proximité de vie avec des personnes qu'au départ, on n'a pas choisies. Cela ne peut pas ne pas avoir des retentissements profonds sur la manière dont on organise sa vie, sur sa manière de se représenter soi-même, d'organiser son monde etc. Bref, c'est un engagement qui travaille de l'intérieur l'acteur qui s'y livre. En cela, on peut le distinguer de l'engagement militant classique, qui vise – excusez-moi d'être sans doute caricatural – à faire changer des choses dans l'organisation de la vie en société, les transformations personnelles n'étant pas visées pour elles-mêmes par le militant.

Or ici, le combat sera indissociablement intérieur et extérieur. C'est d'ailleurs pourquoi, ces formes d'engagement rencontrent, comme les plus anciennes, des résistances vives, quoique rarement explicitées : il n'est pas facile de se laisser transformer, d'autant que cette transformation passera aussi par la découverte de résistances fortes à l'accueil de l'autre, qu'on n'a pas forcément envie de reconnaître en nous (Jean Vanier dit, avec humour, que la vie en communauté fait surgir les monstres qui habitent en nous, que nous nous étions jusqu'à présent dissimulés à nous-mêmes<sup>10</sup>).

A partir de là, on pourrait rapprocher ces formes nouvelles d'engagement, des combats pour de nouveaux modes de vie liés à la crise écologique. Car là également, le combat passe par une remise en cause personnelle de ses modes de vie et de ses représentations.

Ces deux types d'engagement, finalement, se rejoignent pour appeler un autre mode de présence au monde ; où l'on est attentif non seulement à des visées, des projets, mais également, et peut-être avant tout aux nouvelles manières d'habiter le monde et d'habiter un champ relationnel. Ce militant d'un nouveau profil – tous sans doute ne se retrouveraient d'ailleurs pas sous cette appellation de « militant » – est attentif à ce que le philosophe et sociologue Harmut Rosa appelle les résonances ; c'est-à-dire, la manière dont je me laisse toucher par ce qui m'arrive et suis attentif aux échos que cela trouve en moi, éveillant ou réveillant ce qui en moi aspire à une vie heureuse.

Des institutions peuvent-elles s'impliquer dans ce mouvement social (même si là aussi, il faudrait sans doute trouver un autre terme) ? Oui, car sans figure institutionnelle, ce mouvement risque fort de se limiter à une série d'expériences ponctuelles et de rester marginal. Mais aussitôt, on doit ajouter que les institutions ne seront crédibles que si elles-mêmes, comme les acteurs nouveaux dont on parlait à l'instant, acceptent d'être remises en cause, sur le type de représentation et de vie relationnelle qu'elles promeuvent.

9. Voir le Document Episcopat n°3-2018, sur le thème de l'habitat partagé.

10. Dans La communauté, lieu du pardon et de la fête, Fleurus, Paris, 1998.

A cet égard, le rassemblement de Diaconia me semble très intéressant. Il s'est tenu à Lourdes à l'Ascension 2013, et a réuni 12000 acteurs de la solidarité, venant de pratiquement tous les diocèses de France. Il s'agissait de réfléchir ensemble à l'importance de cette dimension de la solidarité (ou de la fraternité) pour l'Eglise, et sur ce qui la motive au plus profond. Or le rassemblement a donné lieu à une belle surprise, à laquelle peu de personnes s'attendaient : ce sont des personnes en grande précarité qui ont ouvert la rencontre, en faisant part de leur propre réflexion sur ces thèmes de la fraternité, de la diaconie et de la vie d'Eglise. Voici un extrait de leur déclaration :

### Diaconia 2013

« Ensemble, on peut transformer des choses et faire comprendre que l'Église n'est pas réservée à certaines personnes. Ensemble, on va construire un autre chemin, une autre expérience, pour que dans les rencontres, il y ait l'échange et l'écoute, et que, quand on sort de l'église, on fasse ce qu'on a dit. Diaconia, ça peut être le début d'autre chose : réveiller l'Église à une autre dimension, c'est-à-dire une manière de suivre le Christ dans sa manière à lui d'être avec les plus pauvres. Parce que lui, Jésus, il a traversé le même chemin que les pauvres »<sup>11</sup>

En quelques phrases, des personnes elles-mêmes marquées par la grande pauvreté disent aux 12000 participants de ce rassemblement ce qu'elles en attendent. C'est un appel, à « construire un autre chemin », « ensemble », c'est un appel pour vivre un peu autrement l'Eglise (qui ne doit plus être « réservée à certaines personnes »), donc, un appel qui vise beaucoup plus que simplement les 12000 personnes réunies à Lourdes. Enfin, c'est aussi un appel à se mettre à nouveau à l'école du Christ, en étant attentif à la forme de sa mission à laquelle on ne prend pas toujours garde : c'est que lui-même « a traversé le même chemin que les pauvres ». En somme, ce que font ces personnes, c'est tout simplement de rappeler l'Eglise à sa mission, rien de moins ! Et l'on voit alors, comment une institution peut être relancée dans sa vocation par elles. Et ce qui est vrai pour l'Eglise, pourrait sans doute l'être aussi pour bien d'autres institutions de notre société, qui se verrait ainsi, elles aussi, rappelées à leur vocation première, qui a souvent tendance à s'estomper, ou à se retrouver ensevelies sous les habitudes ou les préjugés.

On entend, à travers ces quelques phrases, comment des personnes en grande précarité font autorité.

\*\*\*

Si l'Eglise entend cette parole d'autorité, si elle se met à cette école, non seulement elle refleurira, mais je crois qu'elle peut rendre un grand service à une société aujourd'hui tentée par de nombreux démons. Car alors, la Bonne Nouvelle qu'elle porte est plus forte que tout ce qui aujourd'hui fait peur et impressionne.

11. On retrouvera ce texte dans Eglise : quand les pauvres prennent la parole, Editions franciscaines, coll. « Servons la fraternité », Paris, 2014, p. 84.



